



**Sytraival**

des déchets réinventés

**RAPPORT D'ACTIVITE**

**2023**

---

# SOMMAIRE

En 2023... FAITS MARQUANTS.....	5
SITUATION GENERALE.....	6
1.1 Le territoire .....	7
1.2 Les filières de traitement des déchets ménagers .....	8
1.3 Les objectifs.....	9
1.4 Les installations du SYTRAIVAL .....	10
1.5 Les modalités de gestion.....	10
COLLECTE.....	11
2.1. Les modes de collecte : le porte-à-porte et le point d'apport volontaire .....	12
2.2. Répartition globale des déchets des ménages .....	12
2.3. Collecte en déchèteries : les D3E et les DEA.....	16
2.3.1. Collecte des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (D3E).....	16
2.3.2. Collecte des meubles (Eco-Mobilier) .....	16
2.4. Evolutions des déchets collectés, en Kg/hab/an .....	17
TRANSFERT & TRANSPORT.....	19
VALORISATION & TRAITEMENT.....	20
3.1. La valorisation matière .....	21
3.2. La valorisation organique.....	22
3.3. La valorisation énergétique .....	22
2.4.1. L'Unité de Valorisation Energétique (UVE).....	22
2.4.2. La chaufferie bois / Gaz.....	23
3.4. Le site de Saint-Etienne-sur-Chalaronne (ISDND et ISDI).....	24
3.5. L'ISDI d'Arnas .....	25
3.6. Centre de traitement de Quincieux .....	25
3.7. Les modes de valorisation et de traitement .....	26
INDICATEURS FINANCIERS.....	27
4.1 Présentation des budgets .....	28
4.2. Répartition des recettes et dépenses réelles de fonctionnement .....	28
4.3. Répartition des recettes et dépenses réelles d'investissement .....	30
4.4. Tarifs 2021.....	31
4.5. Prestations rémunérées à des entreprises sur contrat en 2021.....	32
PREVENTION & COMMUNICATION.....	33
5.1. Prévention.....	34

5.1.1. Le compostage de proximité.....	34
5.1.2. Expérimentation sur la collecte des déchets alimentaires .....	34
5.1.3. Manifestation 0 déchets .....	34
5.1.4. Accompagnement à l'économie circulaire.....	34
5.2. La communication.....	35
5.2.1. Les animations scolaires :.....	35
5.2.2. Les évènements et manifestations .....	35
5.2.3. La communication digitale .....	36
5.2.4. La communication print .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>

# HISTORIQUE ET CHIFFRES CLES

**1978**

Création du SYTRAIVAL

**1981**

Construction d'une usine d'incinération (35 000 T)

**1983**

Réalisation d'un réseau de chaleur (10 sous-stations)

**1997**

Ouverture d'une plateforme de compostage

**1998**

Signature du premier contrat d'objectif de collecte sélective

**2001**

Extension et mise aux normes de l'usine d'incinération (86 000 t) avec production électrique

**2011**

Rénovation et extension du réseau de chaleur (29 sous stations) et construction d'une chaufferie bois

**2016**

Construction d'une plateforme pour les mâchefers, le transfert de la collecte sélective et le broyage des DNR

**2021**

Rénovation de l'UVE : optimisation énergétique et des performances

**378 000**  
habitants

**+ 2 kg/hab**  
de déchets  
d'emballages  
légers \*

**-8 kg/hab**  
d'ordures  
ménagères \*

**200 566 t**  
de Déchets  
Ménagers et  
Assimilés (DMA)

**534**  
**kg/hab**  
De DMA

**- 2 kg/hab**  
de papiers  
collectés dans  
les PAV \*

**96 %**  
de déchets  
ménagères  
valorisés

**+ 0.5**  
**kg/hab**  
de verre  
collecté\*

**34**  
sites de  
compostage  
partagés mis  
en place

**265**  
interventions  
dans les  
écoles

\*Par rapport à 2022

# En 2023... FAITS MARQUANTS

## Janvier : Démarrage de l'expérimentation de la collecte des biodéchets en points d'apports volontaires

Le SYTRAIVAL a répondu à l'appel à projet de l'ADEME pour réaliser une expérimentation sur la collecte des biodéchets sur l'année 2023.

Deux collectivités sont parties sur ce projet : la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône (CAVBS) ainsi que la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée (CCDSV).

L'expérimentation a débuté le 1er janvier 2023 pour une durée d'un an. 22 abris bacs ont été posés sur deux zones distinctes et dessert une population de 6600 habitants.

## Juin : Construction d'un centre Tri avec le SMET 71

Un groupement de commande a été signé en 2022 entre le SMET, Creusot-Monceau et le Sytraival pour la construction d'un centre de tri sur le site de Torcy. La mise en service est prévue pour le dernier trimestre 2024.



## Juillet : Changement du groupe Turbo alternateur

Le groupe turbo alternateur a été remplacé en 2023 afin de produire 20% de plus d'électricité.



## Octobre : Journée portes ouvertes pour la présentation des travaux réalisés sur l'UVE

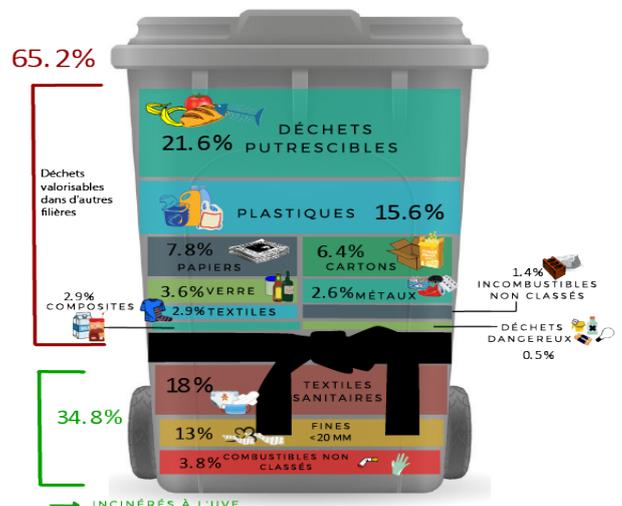
Le 26 octobre 2023 s'est déroulée la Journée Portes Ouvertes de l'Unité de Valorisation Énergétique, de Villefranche-sur-Saône, en collaboration avec PAPREC, exploitant du site.

Ce moment de partage avec nos élus, partenaires et entreprises de la région a permis de présenter le fonctionnement d'une UVE ainsi que les récents travaux réalisés.



## Octobre : Réalisation d'une campagne de MODECOM

Afin de connaître la composition des ordures ménagères résiduelles une campagne de 33 MODECOM (caractérisations des déchets se trouvant dans les bacs poubelles) a été réalisée, répartie sur l'ensemble des adhérents du SYTRAIVAL. Les résultats montrent qu'il reste plus de 50 % de déchets recyclables (collecte sélective) ou valorisables autrement qu'en incération (les biodéchets et les textiles) dans les 69 000 tonnes d'OMR traités sur l'UVE de Villefranche :



# SITUATION GENERALE

**378 000**  
habitants

**9**  
EPCI

**263**  
communes

**1**  
Président

**9**  
Vice-Présidents

**51**  
Elus délégués  
au Conseil  
Syndical

**4**  
commissions  
de travail

**1**  
Unité de  
Valorisation  
Energétique

**81 700 T**  
de Déchets  
Ménagers et  
Assimilés traités  
sur l'UVE

**1**  
plateforme de  
maturation des  
mâchefers

**4**  
quais de  
transfert

**33 672 T**  
de déchets  
ayant transités  
via les quais de  
transfert

**17 128 T**  
De mâchefers  
valorisés sur la  
plateforme

**1**  
Plateforme de  
compostage

**8902 T**  
de déchets  
verts valorisés  
sur la  
plateforme

## 1.1 Le territoire

Le Syndicat Mixte est un établissement public intercommunal qui regroupe, suite à la réforme territoriale du 1er janvier 2014, 9 groupements, 263 communes représentant environ 380 000 habitants, sur 3 départements (Rhône, Ain et Saône-et-Loire).

Il est né en **1978** de la volonté des élus, placés devant le problème difficile de l'élimination des déchets, à la suite du remplissage de la décharge contrôlée de Villefranche-sur-Saône.

En 1981, une **usine d'incinération** a été construite permettant de traiter environ 35 000 tonnes de déchets par an. L'énergie produite était valorisée grâce à la construction d'un réseau d'une longueur de 5 500 mètres fournissant de la chaleur et de l'eau chaude à 3 000 logements sociaux et 1 000 m<sup>2</sup> de bureaux.

Une première réflexion sur la collecte sélective conduit à la création d'une **plate-forme de compostage des déchets verts** afin d'assurer la valorisation organique de 14 000 tonnes de végétaux qui finissaient auparavant en décharge ou dans l'usine d'incinération avec les ordures ménagères. Cette plate-forme de compostage a été ouverte en avril 1997.

Des **contrats d'objectifs de collecte sélective** sont signés entre les groupements de communes, le Syndicat Mixte et Eco-Emballage au mois de décembre 1998.

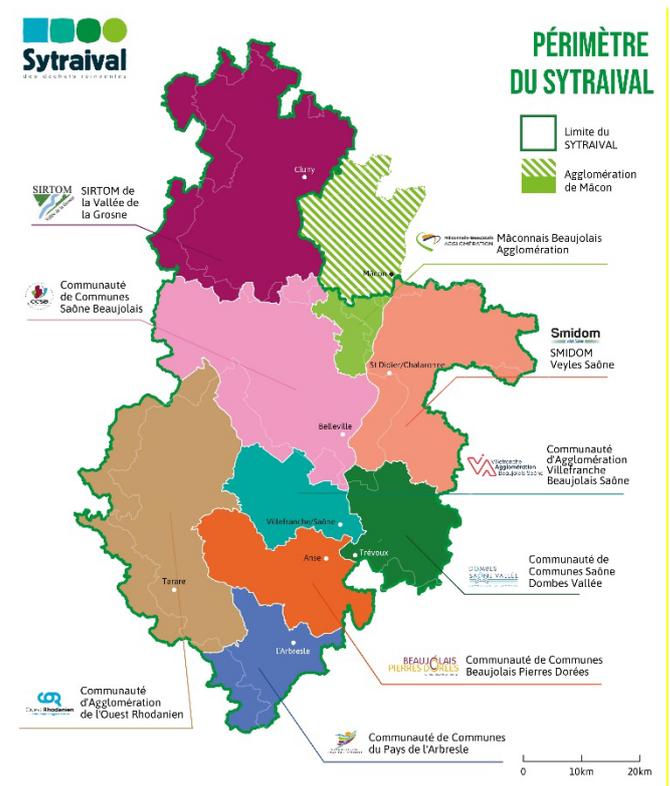
Le Syndicat Mixte s'engageait dans le même temps, conformément aux plans départementaux, à compléter le dispositif de gestion des déchets par l'extension de son usine d'incinération en construisant en 2001 un second four de 6,5 tonnes à l'heure, et à la mise aux normes du traitement des fumées sur le four existant. L'énergie produite est valorisée via le réseau de chaleur, la production de vapeur pour sécher les boues de la station d'épuration et la vente d'électricité.

Cet ensemble de dispositions a permis au Syndicat Mixte et aux établissements de coopération intercommunale qui le composent de passer l'échéance légale de 2002, et d'assurer l'application des nouvelles normes de 2005.

En 2020, de nouvelles exigences suite à la parution des conclusions sur les meilleures techniques disponibles du secteur de l'incinération (décembre 2019) vont faire évoluer les Unités de Valorisation Energétiques.

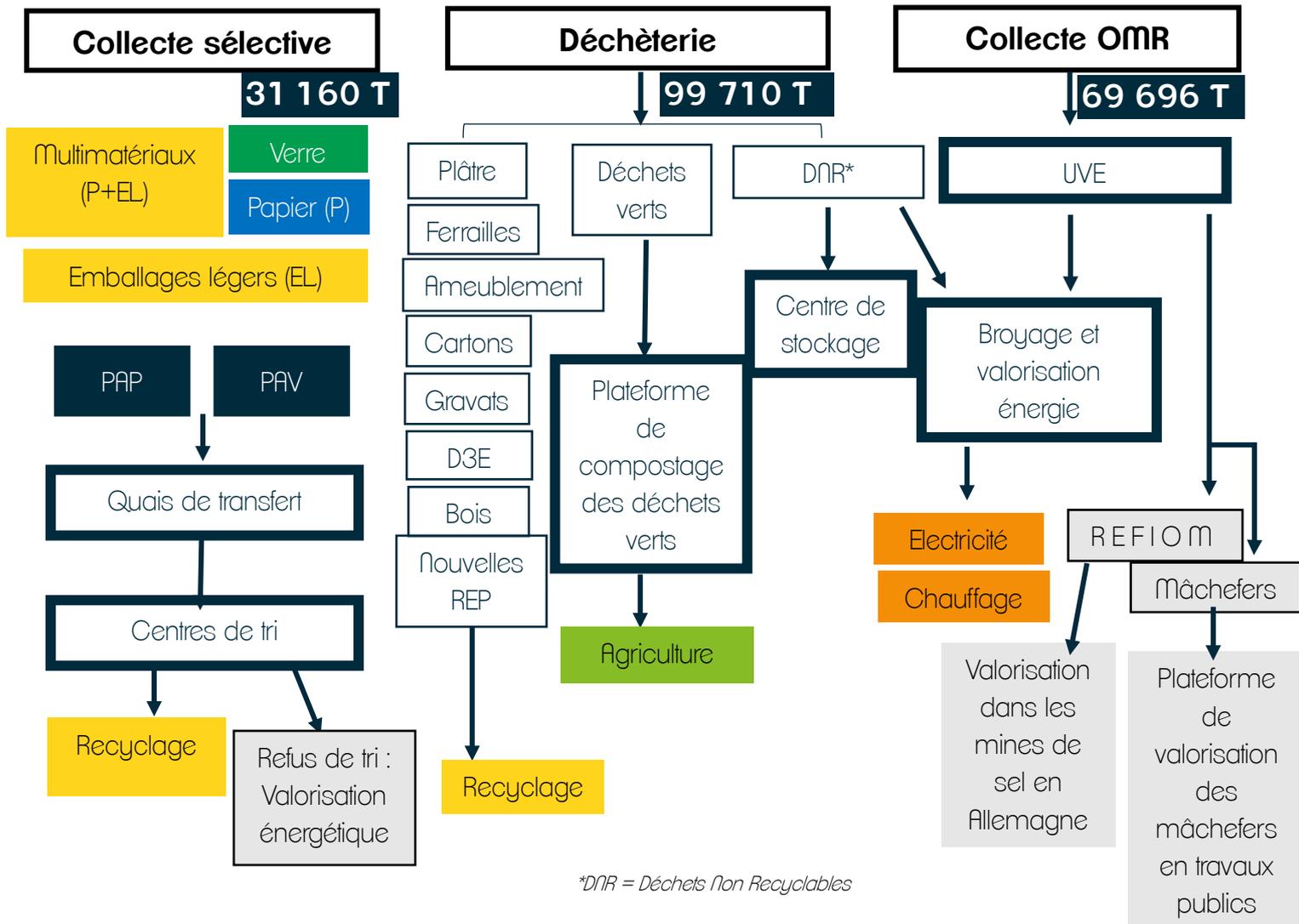
Des travaux de rénovation et de réduction des émissions ont débutés en 2020 sur l'UVE de Villefranche-sur-Saône et se sont terminés en 2021. En 2023 des travaux complémentaires ont été réalisés pour le changement du turbo alternateur permettant de produire 10 000 kWh supplémentaires.

Le SYTRAIVAL a pour compétence **la valorisation énergétique des ordures ménagères, le traitement des déchets issus de la collecte sélective et le compostage des déchets verts**. Les EPCI adhérents ont la compétence collecte des déchets et déchèteries.



## 1.2 Les filières de traitement des déchets ménagers

Voici un schéma récapitulatif des différentes filières de traitement :



Les EPCI adhérents s'occupent de la collecte des ordures ménagères résiduelles et des emballages légers/multimatériaux, mais aussi de la collecte en haut de quai de déchèteries.

Le SYTRAI VAL, quant à lui, gère la collecte du papier et du verre via un marché public. Il gère également une partie des flux des déchèteries, avec le transfert vers les différents sites de recyclage et la gestion des déchets soumis à des REP.

Les tonnages seront présentés ci-après.

## 1.3 Les objectifs

### Généraux :

La Loi de Transition Energétique et de la Croissance Verte (LTECV) du 17 août 2015, et la loi du 10 février 2020 relative à la Lutte contre le gaspillage et à l'Economie Circulaire (Loi AGECE) fixent comme priorité la prévention et la réduction de la production des déchets et à défaut, hiérarchisent les modes de traitement : réutilisation, recyclage, valorisation (matière ou énergétique) et élimination.

Les objectifs que doivent atteindre le SYTRAIIVAL et ses adhérents sont les suivants :

- Réduire de 15 % les déchets ménagers à l'échéance 2030 par rapport à 2010.
- Augmenter la quantité de déchets ménagers et assimilés faisant l'objet d'une préparation en vue de la réutilisation ou d'un recyclage de 55 % en 2025 à 65 % en 2035.
- Passage à l'extension des consignes de tri de tous les plastiques d'emballages ménagers en 2022.
- Mise en place du tri à la source des déchets organiques d'ici 2024.

Des outils sont en cours de développement au sein des EPCI adhérents avec le soutien et l'accompagnement du Sytraival :

- Mise en place de programme locaux de prévention ou territoires Zéro déchets / Zéro gaspillage par les EPCI adhérents.
- Création de ressourceries et / ou de valoristes sur les déchèteries par les EPCI adhérents.
- Animation de commissions travaillant sur la prévention, le développement durable, la communication et la collecte sélective, permettant une réflexion globale sur le territoire du SYTRAIIVAL
- Participation du SYTRAIIVAL au développement de la collecte des biodéchets

### Du SYTRAIIVAL :

Le SYTRAIIVAL a pour compétence le traitement et la valorisation des déchets collectés par ses EPCI adhérents.

Les statuts SYTRAIIVAL se décomposent en 4 secteurs de compétence bien distincts, avec pour chacun d'entre eux une comptabilité autonome :

- La valorisation énergétique par l'incinération de déchets ménagers assimilables avec récupération de l'énergie sous forme de chaleur et d'électricité ;
- La valorisation de la collecte sélective ;
- Le compostage des déchets verts ;
- La valorisation des déchets inertes.

La mission principale du SYTRAIIVAL est de traiter les déchets confiés par ses EPCI adhérents en respectant la hiérarchisation des modes de traitement, à savoir : la réutilisation, la valorisation matière, la valorisation organique, la valorisation énergétique et l'élimination.

Lors du débat d'orientation budgétaire, des objectifs annuels chiffrés de réduction des déchets ménagers et d'augmentation des taux de valorisation sont fixés.

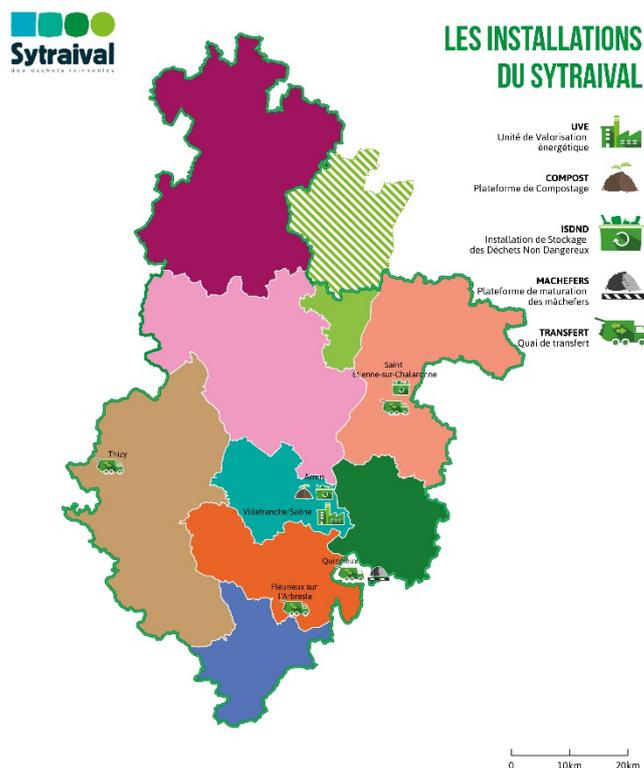
Les résultats de l'année par rapport aux objectifs sont présentés en fin de rapport au niveau du bilan.

## 1.4 Les installations du SYTRAIVAL

Afin de mener ses missions à bien, le SYTRAIVAL dispose de 9 installations réparties sur le territoire. D'autres installations appartenant à des prestataires privés sont utilisées dans le cadre de marchés publics.

Sur cette carte, les installations appartenant au SYTRAIVAL :

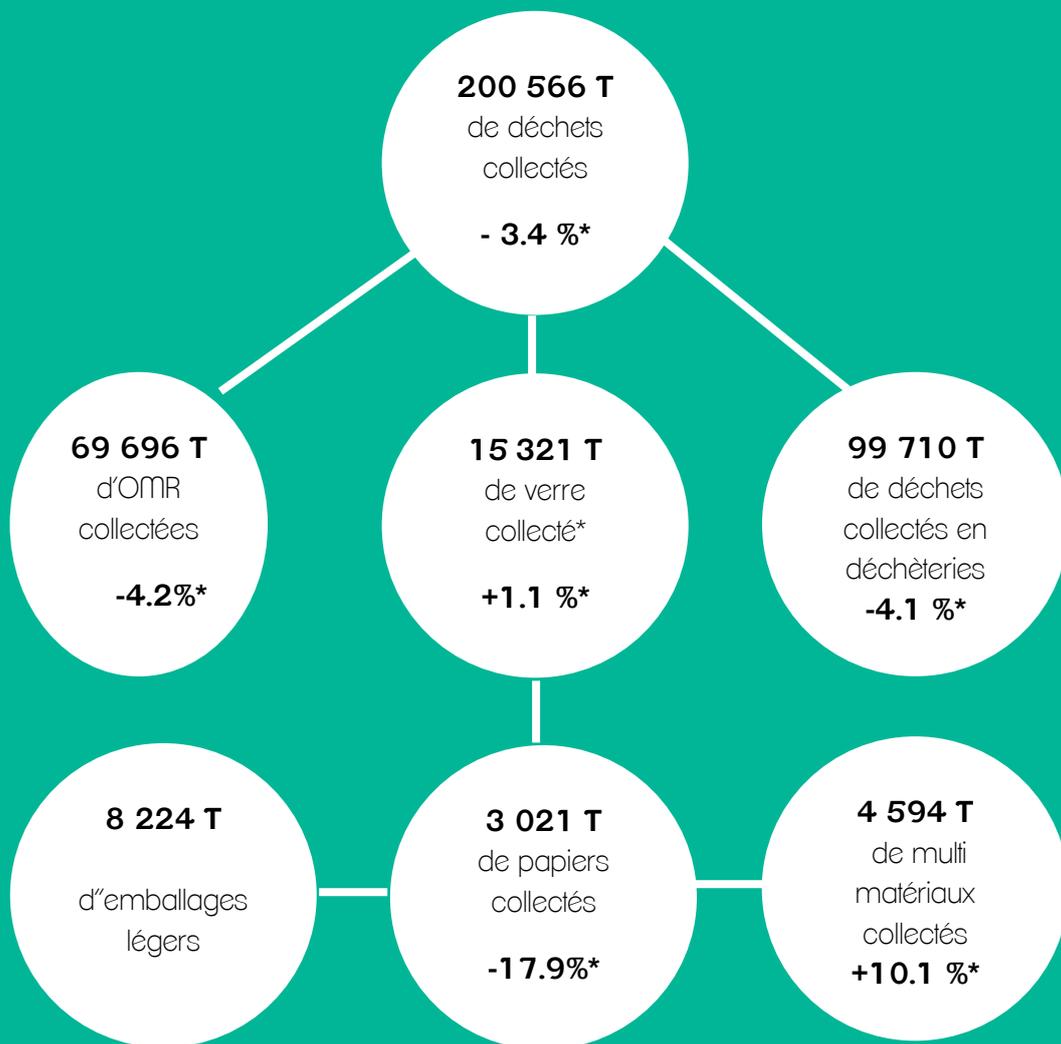
- L'Unité de Valorisation Énergétique à Villefranche-sur-Saône.
- Le site de Quincieux, qui comprend :
  - Une plateforme de valorisation des mâchefers
  - Une plateforme de broyage des DNR
  - Un quai de transfert
- Les quais de transfert de :
  - Thizy-les-Bourg,
  - Fleurieux-sur-l'Arbresle
  - St-Etienne-sur-Chalaronne
- La plateforme de compostage à Arnas
- Les Installations de Stockage de Déchets :
  - St-Etienne-sur-Chalaronne (ISDND / ISDI)
  - Arnas (ISDI)



## 1.5 Les modalités de gestion

Sur 2023, **24 marchés** étaient en cours sur les trois compétences : collecte sélective, valorisation énergétique, et compostage des déchets verts. Le détail des marchés se trouve en annexe.

# COLLECTE



\*Par rapport à 2022

La collecte comprend les déchets ménagers et assimilés qui sont collectés soit en porte-à-porte (PAP), soit en points d'apport volontaire (PAV), et ceux qui sont déposés en déchèterie.

Les EPCI adhérents au SYTRAIVAL ont la compétence de la collecte des déchets. Elles ont le choix entre la régie ou la prestation de service.

Cependant, en ce qui concerne la collecte du verre et du papier, il s'agit d'un marché public géré par le SYTRAIVAL.



Emballages

Verre



Papiers

## 2.1. Les modes de collecte : le porte-à-porte et le point d'apport volontaire

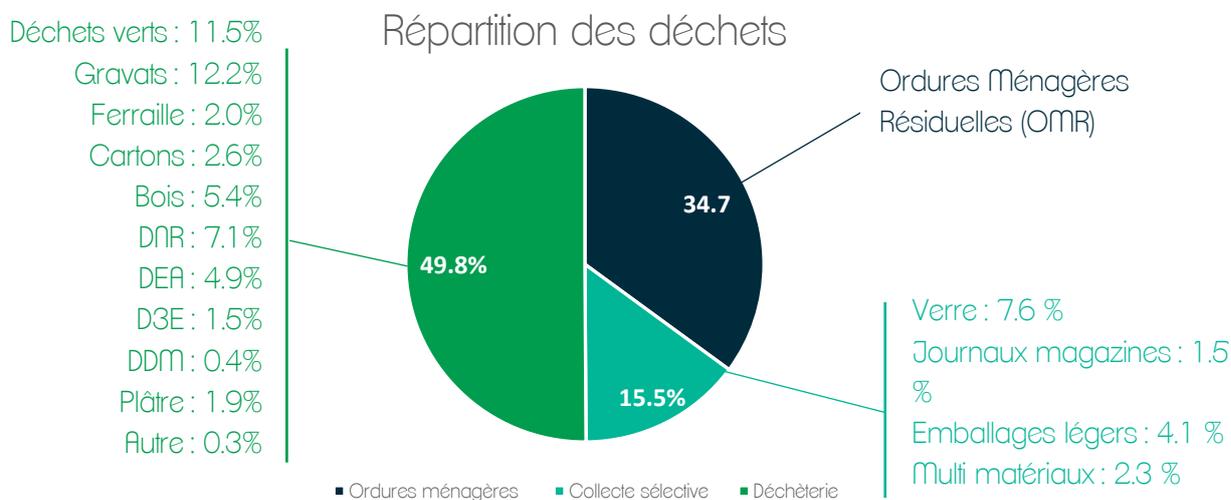
**Les déchets ménagers résiduels :** la majorité des déchets ménagers résiduels de l'ensemble des habitants du territoire du SYTRAIVAL est collectée en porte-à-porte, sauf situation exceptionnelle où les rues ne sont pas accessibles en camion. Sur la COR, les OMR sont collectés en Points d'Apports Volontaires. Cela représente 69 696 tonnes collectées en 2023, soit 186 kg/hab.

**Les déchets d'emballages ménagers :** là encore, l'ensemble de la population a accès à une solution pour trier ses déchets d'emballages. Concernant les emballages ménagers hors verre (contenant jaune), les communes voient leurs emballages collectés en porte-à-porte ou en points d'apports volontaires. Sur ces communes, 28, réparties sur trois communautés de communes sont en « multi matériaux », c'est-à-dire que le papier est collecté avec les emballages. Concernant le verre et le papier, il s'agit uniquement de collectes en points d'apports volontaire.

## 2.2. Répartition globale des déchets des ménages

Les groupements de communes composant le SYTRAIVAL ont collecté en 2023 **200 566 tonnes de déchets ménagers**, soit **535 kg par an et par habitant**. (553 kg en 2022)

Pour bien prendre conscience des enjeux pour les collectivités, ils sont répartis de telle manière :



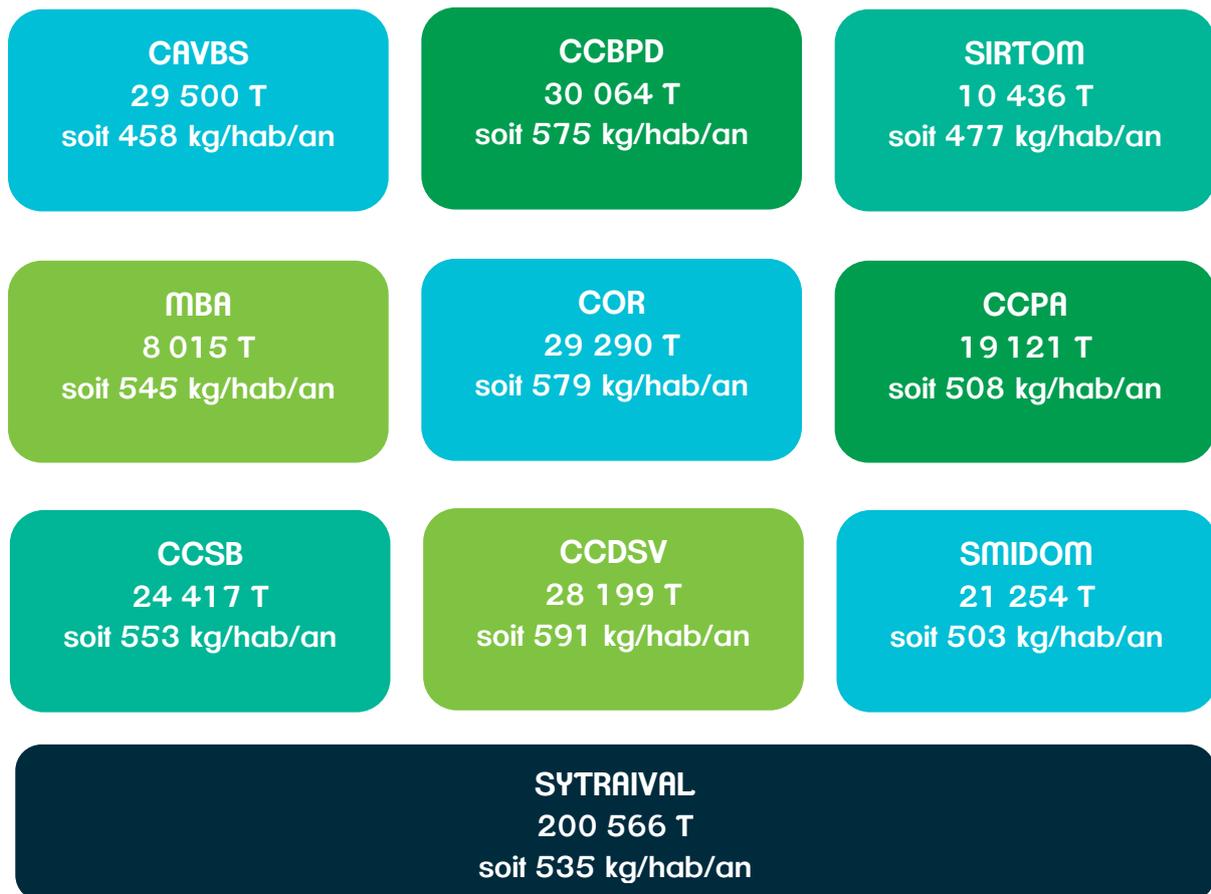
La répartition des tonnages par nature et par groupement de communes est présentée dans le tableau ci-après (prenant en compte l'intégralité des tonnages produits par les collectivités, sachant que certaines catégories / flux de déchets ne sont pas gérés par le Sytraival) :

En tonnes (OMR et CS)	Agglo de Villefranche	Beaujolais Pierres Dorées	Dombes Saône Vallée	Pays de l'Arbresle	Saône Beaujolais	Ouest Rhodanien	Maconnais Beaujolais	SIRTOM	SMIDOM
Ordures ménagères	14 972	10 044	8 342	6 024	9 193	10 178	2 894	3 477	4 572
Verre	1 954	2 204	1 690	1 423	2 320	1 880	821	1 082	1 947
Papiers (P)	82	507	443	0	474	559	0	339	617
Emballages légers (EL)	104	1 932	1 707	0	792	1 580	0	642	1 467
Multimatériaux (P+EL)	2 143	0	0	1 786	146	0	519	0	0

En Kg/an/habitant (OMR et CS)	Agglo de Villefranche	Beaujolais Pierres Dorées	Dombes Saône Vallée	Pays de l'Arbresle	Saône Beaujolais	Ouest Rhodanien	Maconnais Beaujolais	SIRTOM	SMIDOM
Ordures ménagères	224	192	188	160	208	201	197	159	107
Verre	29	42	38	38	53	37	56	49	46
Papiers (P)	1,2	10	10	0	11	11	0	16	14
Emballages légers (EL)	1,6	37	38	0	18	31	0	29	34
Multimatériaux (P+EL)	32	0	0	47	3,3	0	35	0	0
sous total CS	64	89	86	85	85	79	91	94	94

<b>En tonnes (déchèteries)</b>	<b>Agglo de Villefranche</b>	<b>Beaujolais Pierres Dorées</b>	<b>Dombes Saône Vallée</b>	<b>Pays de l'Arbresle</b>	<b>Saône Beaujolais</b>	<b>Ouest Rhodanien</b>	<b>Maconnais Beaujolais</b>	<b>SIRTOM</b>	<b>SMIDOM</b>
<b>Déchets verts</b>	2 253	3 722	3 724	2 614	2 270	2 712	1 147	0	4 538
<b>Gravats</b>	2 491	4 190	5 433	2 720	2 535	1 977	794	1 445	2 927
<b>Ferraille</b>	455	550	521	359	588	538	162	358	390
<b>Cartons</b>	635	792	483	425	726	1 037	176	404	562
<b>Bois</b>	832	1 444	1 181	920	1 385	2 265	421	905	1 389
<b>Encombrants</b>	1 306	2 405	1 552	1 085	1 673	3 708	561	822	1 158
<b>DEA</b>	1 409	1 271	2 011	1 117	1 232	1 247	227	415	899
<b>D3E</b>	351	452	253	327	445	399	128	271	392
<b>DDM</b>	43	99	165	38	140	83	44	97	181
<b>Plâtre</b>	453	358	604	257	433	1 016	97	169	357
<b>Autre</b>	17	94	90	26	65	111	24	10	128

<b>En Kg/an/habitant (déchèteries)</b>	<b>Agglo de Villefranche</b>	<b>Beaujolais Pierres Dorées</b>	<b>Dombes Saône Vallée</b>	<b>Pays de l'Arbresle</b>	<b>Saône Beaujolais</b>	<b>Ouest Rhodanien</b>	<b>Maconnais Beaujolais</b>	<b>SIRTOM</b>	<b>SMIDOM</b>
<b>Déchets verts</b>	37,2	71,2	73,6	69,5	51,4	53,6	78,0	0,0	106,1
<b>Gravats</b>	41,1	80,2	107,3	72,3	57,4	39,1	54,0	66,1	68,4
<b>Ferraille</b>	7,5	10,5	10,3	9,5	13,3	10,6	11,0	16,4	9,1
<b>Cartons</b>	10,5	15,2	9,5	11,3	16,4	20,5	12,0	18,5	13,1
<b>Bois</b>	13,7	27,6	23,3	24,5	31,4	44,8	28,6	41,4	32,5
<b>Encombrants</b>	21,6	46,0	30,7	28,8	37,9	73,3	38,2	37,6	27,1
<b>DEA</b>	23,3	24,3	39,7	29,7	27,9	24,6	15,4	19,0	21,0
<b>D3E</b>	5,8	8,6	5,0	8,7	10,1	7,9	8,7	12,4	9,2
<b>DDM</b>	0,7	1,9	3,3	1,0	3,2	1,6	3,0	4,4	4,2
<b>Plâtre</b>	7,5	6,8	11,9	6,8	9,8	20,1	6,6	7,7	8,3
<b>Autre</b>	0,3	1,8	1,8	0,7	1,5	2,2	1,6	0,5	3,0
<b>Sous total déchèteries</b>	169,2	294,2	316,4	262,9	260,4	298,3	257,2	223,9	302,1



La quantité produite de DMA par habitant a **diminué de 3.4%** entre 2022 et 2023.

Malgré cette diminution on constate, au travers de la campagne des 33 MODECOM réalisés en 2023, que la part des déchets recyclables (collecte sélective) ou valorisables autrement qu'en incération (les biodéchets et les textiles) représente 55 % des 69 000 tonnes d'OMR traités sur l'UVE de Villefranche :

- Il reste encore l'équivalent de 21 500 tonnes de CS dans les OMR :
  - 4 580 t de papiers (collecté en CS : 3 950 t)
  - 2 400 t de verre (collecté en CS : 15 200 t)
  - 6 800 t d'emballages en plastique (collecté en CS : 2 900 t)
  - 4 400 t de cartons/cartonnettes (collecté en CS : 9 500 t)
  - 1 500 t d'emballages en métal (collecté en CS : 750 t)
- Ainsi que 14 200 tonnes de biodéchets,
- Et 2 600 tonnes de textiles

## 2.3. Collecte en déchèteries : les D3E et les DEA

### 2.3.1. Collecte des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (D3E)

En complément de la collecte sélective, la collecte des Déchets d'Équipements Électroniques et Électriques (D3E) a été mise en place en 2007 dans les déchèteries situées sur le territoire du SYTRAIVAL.

La mise à disposition des contenants et la collecte en déchèterie sont à la charge de l'éco-organisme ECOSYSTEMES depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015. Les D3E ainsi collectés sont démantelés avant recyclage de leurs différents composants et matériaux.

2 972 tonnes de D3E ont été collectées en 2023.

La performance du SYTRAIVAL est de 8.5 Kg/hab/an en 2023, résultat supérieur au niveau national se situant à 8 Kg / an / hab (à milieu identique : semi-urbain).

Les adhérents du SYTRAIVAL ont perçu l'intégralité des soutiens versés par ECOSYSTEMES s'élevant à 214 885 €.

Le taux de valorisation, incluant le réemploi (appareils entiers et composants), la valorisation matière et la valorisation énergétique s'élève à 90.5 % pour l'année 2023 : 2 330 tonnes de matières recyclées (ferreux, non ferreux, plastiques), 369 tonnes en valorisation énergétique et 273 tonnes en élimination.

Les filières de traitement sont les suivantes :

- Pour le Gros Electro Ménager Hors Froid, société PURFER à Saint-Pierre-de-Chandieu (69)
- Pour le Gros Electro Ménager Froid, société TERRECOVAL à La Chambre (74) et SUEZ à Feyzin (69)
- Les Petits Appareils en Mélange, société SUEZ à Feyzin (69)
- Pour les écrans, société ENVIE à Villeurbanne (69)
- Pour les écrans plats, ENVIRONNEMENT RECYCLING à Dommerat (03)

Tonnages	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Gros Electro Ménager Hors Froid	1011	1076	1004	1049	989	991
Gros Electro Ménager	496	492	439	495	512	517
Ecrans	308	300	245	251	186	188
Petits Appareils en Mélange	1090	1183	1204	1287	1270	1276
<b>TOTAL D3E</b>	<b>2905</b>	<b>3051</b>	<b>2892</b>	<b>3082</b>	<b>2957</b>	<b>2972</b>
Kg / an / hab	8,89	9,34	8,58	8,68	8,33	8,37
Reversements aux collectivités	200 732 €	212 660 €	204 307 €	222 691 €	215 953 €	214 885 €

### 2.3.2. Collecte des meubles (Eco-Mobilier)

Le 1<sup>er</sup> avril 2014, un contrat avec ECOMOBILIER a été signé pour la mise en place d'une collecte des Déchets d'Équipement d'Ameublement (DEA) en déchèterie.

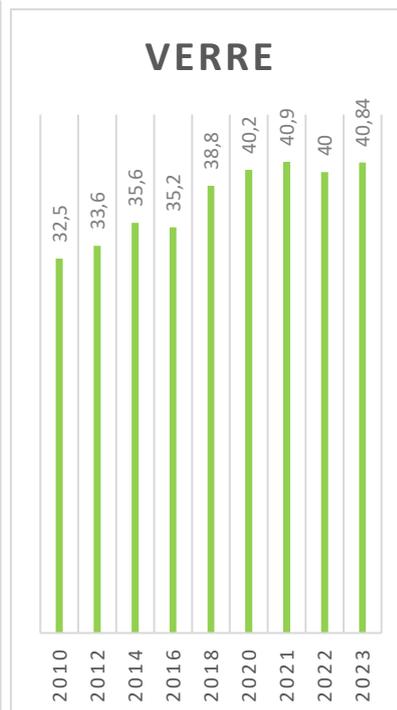
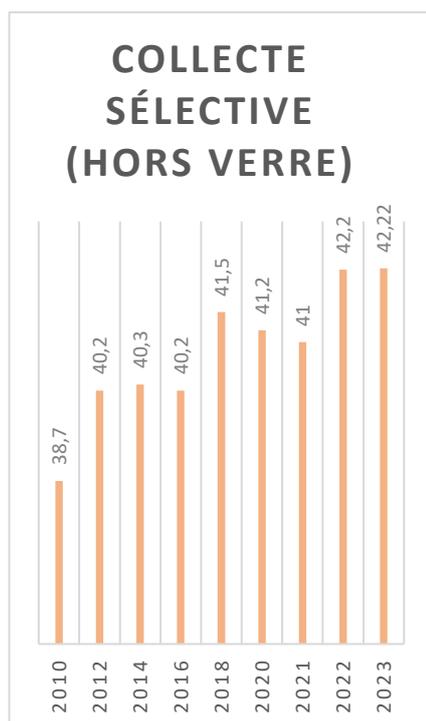
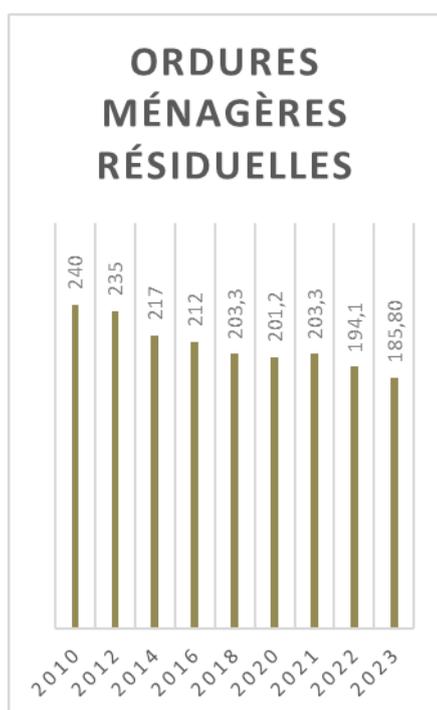
En 2013, le tonnage total (encombrants, bois, ferrailles) collecté sur les déchèteries du territoire était de 27 797 tonnes, soit un tonnage estimé de meubles à 6 430 tonnes.

Au 31 décembre 2023, 27 déchèteries sur 28 sont équipées en bennes de collecte des DEA. Un total de 9 605 tonnes de DEA a été collecté en 2023.

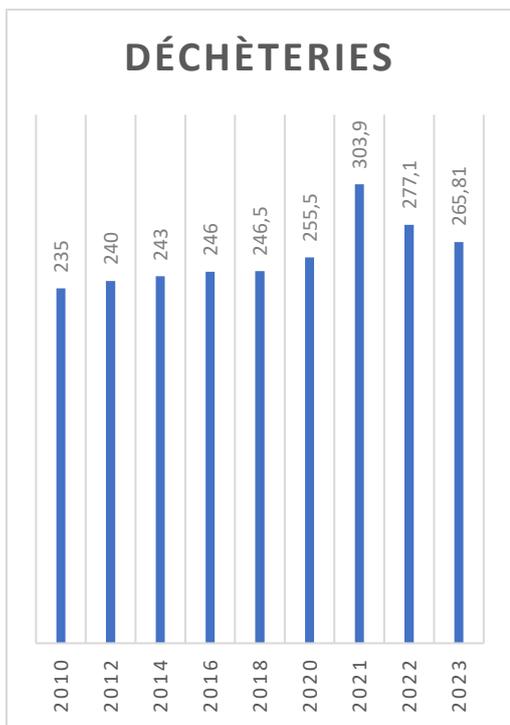
Une fois collectés, ces DEA sont envoyés sur un centre de pré tri (SUEZ à Quincieux) et séparés en cinq fractions, avant expédition dans des « centres de préparation » spécifiques (pour le bois, la literie, les rembourrés, le plastique et la ferraille).

DEA	Tonnes collectées			
Nom collectivité	2020	2021	2022	2023
AGGLO VILLEFRANCHE Beaujolais	797	1 320	1 357	1 409
CC BEAUJOLAIS PIERRES DOREES	890	1 342	1 355	1 271
CA OUEST RHODANIEN	1 140	1 335	1 261	1 247
CC PAYS DE L'ARBRESLE	837	1 049	1 068	1 118
CC SAONE BEAUJOLAIS	759	1 119	1 199	1 232
SMICTOM	1 475	2 214	2 127	2 011
SMIDOM	596	986	963	903
SIRTOM	347	397	400	414
Nombre de déchèteries équipées	27	27	27	27
	6 841	9 762	9 730	9 605

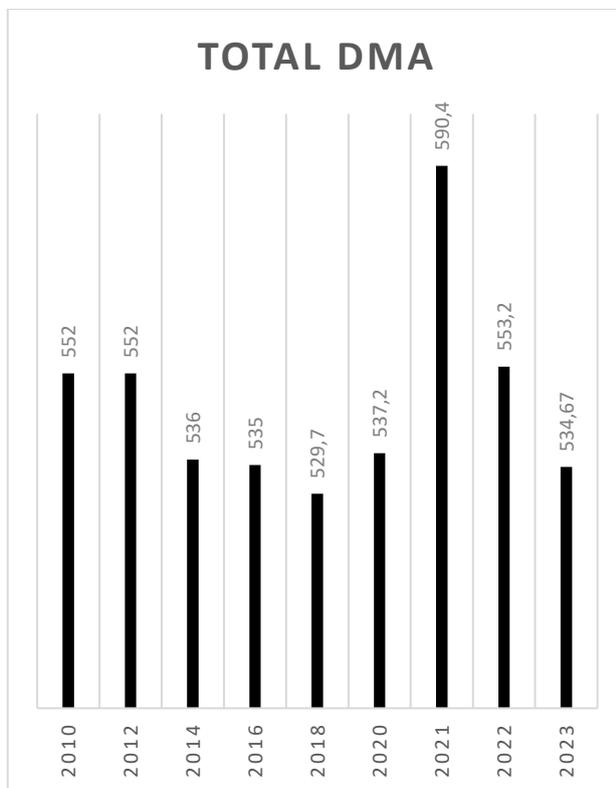
## 2.4. Evolutions des déchets collectés, en Kg/hab/



## DÉCHÈTERIES

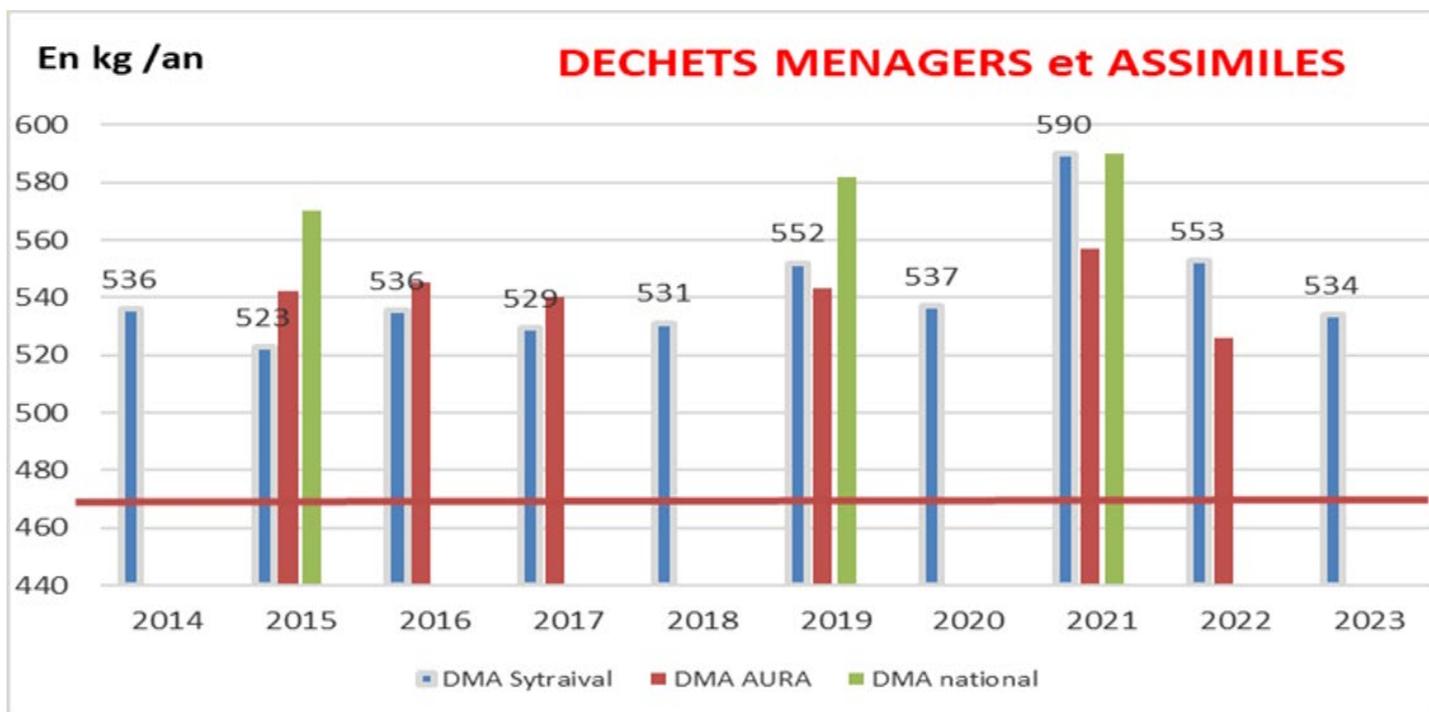


## TOTAL DMA

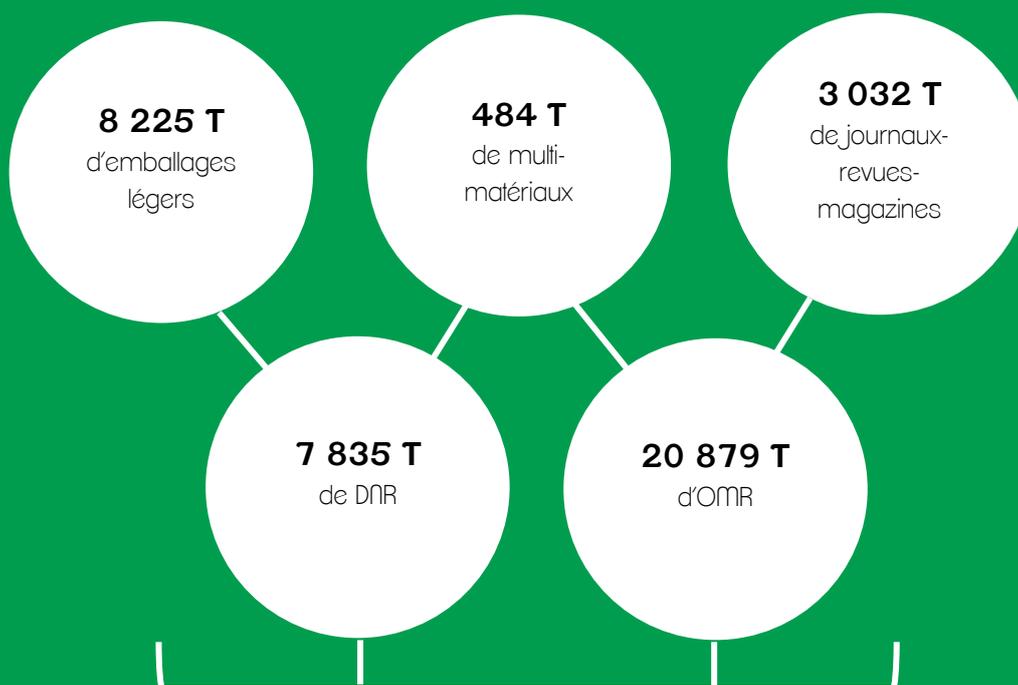


En kg /an

## DECHETS MENAGERS et ASSIMILES

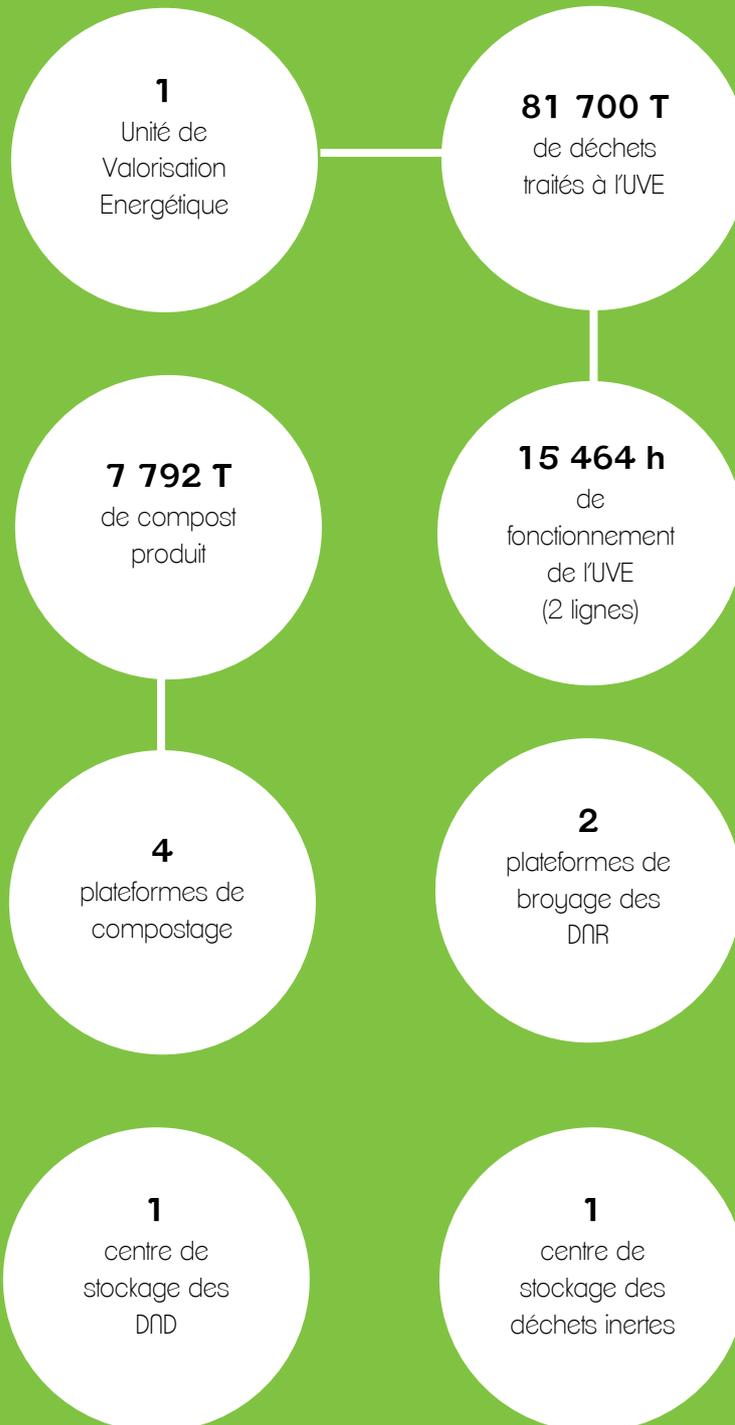


# TRANSFERT & TRANSPORT



Ayant transité sur les **quatre**  
quais de transfert du SYTRAIVAL

# VALORISATION & TRAITEMENT



### 3.1. La valorisation matière

Les déchets d'emballages ménagers :

En 2023, le verre a été collecté par la société Guérin puis livré (directement ou par le biais des cases de transfert d'Arnas et St-Etienne-sur-Chalaronne) à Andrézieux-Bouthéon (42) ou à Champforgeuil (71) afin d'être trié avant d'être redirigé chez le verrier Verallia à St-Romain-le-Puy (42) ou à Chalon sur Saône (71) pour être recyclé à 100%.

Le papier, collecté par Guérin en 2023, passe par le quai de transfert de Quincieux pour un tri au sol, puis part directement chez notre papetier Norske Skog à Golbey (88) afin de procéder à son recyclage. Seul le papier collecté en multi-matériaux passe par le centre de tri de PAPREC à Chassieu (69).

Après passage sur les quais de transfert, les emballages légers sont envoyés aux centres de tri de CHASSIEU PAPREC (69) et ST FONTS NICOLLIN (69). Les déchets d'emballages ménagers sont séparés en fonction de leur composition afin d'être redirigés vers les filières de valorisation adéquates. En 2023 :

L'Eco-organisme des emballages ménagers : CITEO

*Soutiens perçus par CITEO :*

ECO-ORGANISMES	2018	2019	2020	2021	2022	2023
CITEO, papiers	386 300 €	365 885 €	334 322 €	301 708 €	303 772 €	285 000 €
CITEO, emballages	3 168 960 €	3 155 040 €	3 589 443 €	3 240 926 €	4 159 236 €	4 979 833 €

*\*Estimations au 01/07/2024*

*Performances de recyclage matière :*

	2019	2020	2021	2022	2023*	Taux recyclage national, source CITEO 2021
Taux moyen de recyclage : performance SYTRAIVAL / gisement annuel national	70,29%	77,45%	72,74%	78,16%	81,00%	72,00%
Acier/alu	80,40%	100,00%	74,50%	82,40%	92,00%	90,00%
Cartons	83,50%	82,20%	91,20%	98,10%	100,00%	72,00%
Plastique	17,30%	28,20%	25,30%	32,20%	39,00%	30,00%
Verre	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	88,00%

*Estimations au 01/07/2024*

- L'aluminium est repris par SUEZ
- L'acier est repris par PAPREC
- Les différentes résines de plastique sont reprises par PAPREC
- Le flux développement par CITEO
- Le carton est repris par Suez
- Le gros de magasin est repris par Nicollin

Du centre de tri, ressortent également les refus de tri (25%). Ceux-ci coûtent aux collectivités car ils demandent un double traitement. Ils reviennent donc à l'UVE de Villefranche-sur-Saône pour être valorisés énergétiquement.

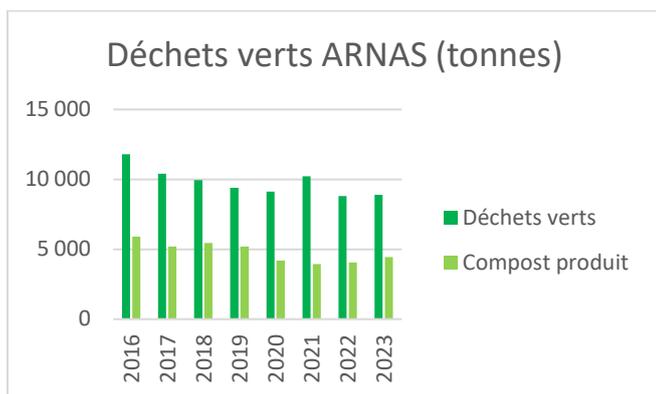
Les déchets des déchèteries :

Pour valoriser toujours plus de déchets, des REP (*Responsabilité Elargie du Producteur*) voient le jour. Au total, en 2023, 7 REP sont portées par le SYTRAIVAL par le biais de 4 éco-organismes : CITEO, ECOMAISON, ECOLOGIC et ECOSYSTEM. Les déchets sont ainsi réorientés vers des filières de recyclage spécifiques.

## 3.2. La valorisation organique

Le SYTRAIVAL valorise les déchets verts collectés en déchèterie de la CAVBS, la CCBPD, la CCDSV, la CCSB et le SMIDOM. Les déchets verts sont ensuite redirigés sur des plateformes de compostage, en fonction de leur proximité géographique. Au total, le SYTRAIVAL travaille avec 5 plateformes, dont une qui lui appartient. Il s'agit de la plateforme d'Arnas, qui a pour capacité le traitement de 12 000 tonnes de déchets verts par an.

La plateforme d'Arnas :



En 2023, 8 902 tonnes ont été traitées sur la plateforme d'Arnas, soit 1% de plus qu'en 2022.

10 070 tonnes ont été traitées sur les sites externes, soit une diminution de 5.5 % par rapport à 2022. Voici la répartition :

- BIODE : 3 347 T
- DCR Baneins : 4 573 T
- SEDE Monsols : 360 T
- RDS / Ilaye Ecologie : 1 789 T

Les déchets verts proviennent essentiellement des déchèteries, des artisans et des services d'espaces verts des collectivités.

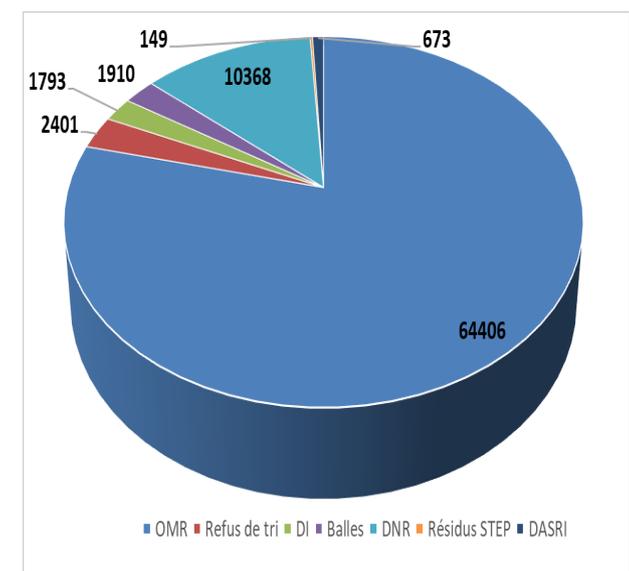
L'objectif du SYTRAIVAL et de ses adhérents est de réduire les quantités de déchets verts produits et déposés en déchèteries par le biais d'actions de prévention :

- Communication sur l'utilisation des bonnes essences ;
- Gestion raisonnée du jardin ;
- Interdiction des tontes en déchèteries.

## 3.3. La valorisation énergétique

### 2.4.1. L'Unité de Valorisation Énergétique (UVE)

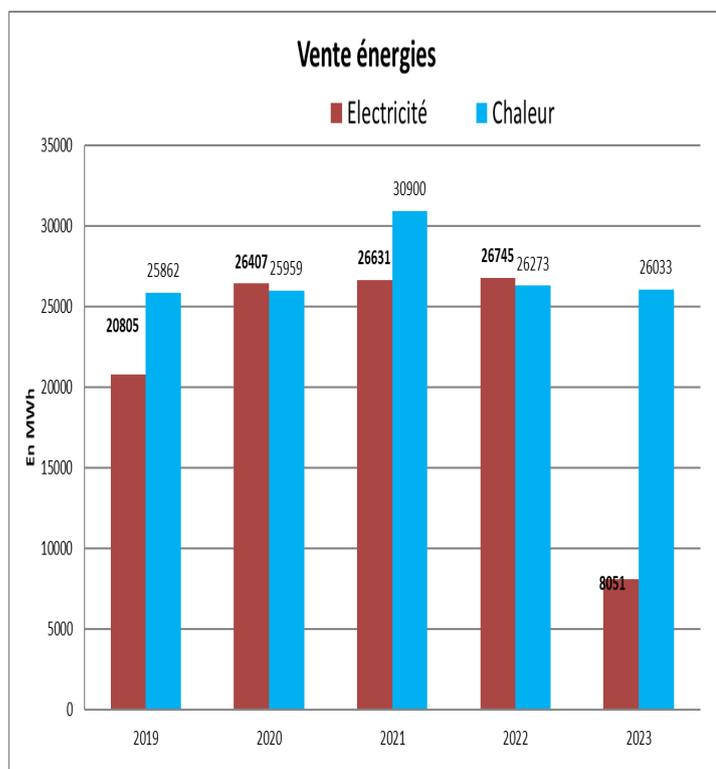
Nature des déchets traités sur l'UVE (en tonnes):



**64 406 T** d'OMR ont été incinérées en 2023, et 5 132 T ont dû être détournées pour cause de travaux de changement des poutres de roulement au niveau de la fosse de déchargement et pour l'arrêt technique

### Vente énergie :

Pour **10 928 MWh** produits, le SYTRAIVAL a vendu **8 050 MWh** d'électricité, soit une production faible liée au changement du groupe turbo alternateur et à un dyfonctionnement sur le nouveau alternateur. En ce qui concerne la vente de chaleur, **26 997 MWh** ont été fournis au réseau, soit 12% de plus qu'en 2022.



### Efficacité énergétique de l'installation :

La performance énergétique de l'usine est faible du fait de la non production d'électricité à 36 %, contre 78 % en 2022. Elle permet la réduction de la TGAP est revue à la baisse

### Résidus issus de l'incinération :

- Les mâchefers (14 193 t.), soit 184 kg par tonnes de déchets incinérés (ratio stable)), ont été en totalité transportés sur la plateforme de maturation de Quincieux pour être valorisés en sous-couche routière après extraction des métaux ferreux et non ferreux.

- Les métaux ferreux : 1 068 tonnes valorisées en aciérie. Le tonnage baisse chaque année.
- Les métaux non ferreux : 176 tonnes qui partent sur une plateforme en Italie pour séparer les différents métaux avant valorisation.
- Les Résidus d'Épuration des Fumées de l'Incinération des Ordures Ménagères (REFIOM) (2 535 t.), soit 31 kg par tonnes de déchets incinérés, sont valorisées après un traitement de solidification / stabilisation dans une mine de sel en Allemagne comme matériaux de comblement.

### Les travaux de l'UVE :

En 2023 une dernière tranche de travaux a été réalisé et concernait le changement des poutres de roulement du pont roulant et le remplacement du groupe turbo alternateur.

### La chaufferie bois / Gaz

La mise en route a eu lieu en Novembre 2010. Cette chaufferie bois de 2 MWh a pour vocation d'apporter une énergie complémentaire au réseau de chaleur. Deux chaudières gaz d'une puissance de 5 MWh permettent de fournir l'énergie en cas de panne de l'UVE ou lors des pics de consommation.

En 2023, la chaufferie bois a fourni près de 15 % (4 990 MWh, soit 1709 tonnes de bois) de l'énergie primaire annuelle délivrée au départ du réseau, soit 33 519 MWh.

La part de gaz consommée est de 5%. Le taux d'énergie renouvelable du réseau est de 95%.

### 3.4. Le site de Saint-Etienne-sur-Chalaronne (ISDND et ISDI)

En 2017, le centre de Saint-Etienne-sur-Chalaronne est autorisé par arrêté préfectoral à continuer l'exploitation de la zone de stockage, et à réaliser les activités de broyage des DNR et de mise en balle des OMR pour des tonnages supérieurs.

Seuls les déchets ne pouvant pas être valorisés en matière ou en énergie sont enfouis. Les tonnages enfouis ont augmenté en 2019 et 2020 suites aux arrêts de l'UVE de Villefranche-sur-Saône.

#### Stockage de déchets non dangereux :

Le site a une autorisation de stockage de 1000 tonnes par an permettant d'enfouir des déchets non valorisables énergétiquement (laine de verre ou de roche) issus du broyage ou des déchets non recyclables (DNR) lors des arrêts techniques de l'UVE.

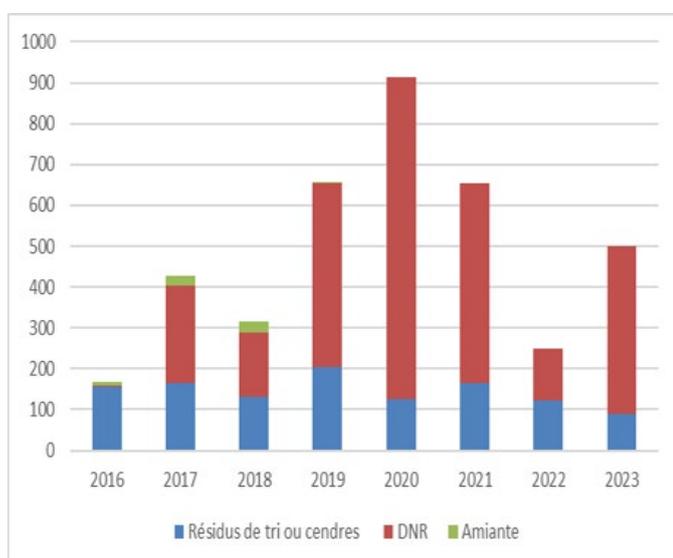
En 2023, 501 tonnes ont été enfouies soit +79% par rapport à 2022 liés aux travaux de l'UVE.

#### Broyage des déchets non recyclables (DNR) :

3 928 tonnes réceptionnées en provenance des déchèteries du SMIDOM Veyle Saône, du SIRTOM de la Vallée de la Grosne, de l'Agglomération de Villefranche et d'une partie des déchèteries de la CC Saône Beaujolais.

Les déchets non recyclables issus des déchèteries font l'objet d'un tri sommaire à la pelle de manière à séparer les déchets valorisables en recyclage, et les déchets non incinérables (comme les isolants thermiques).

#### Mise en balle :



Durant l'arrêt technique de l'usine de Septembre 2023, une partie des ordures ménagères (1 387 tonnes) a été mise en balle par un prestataire extérieur, puis stockée temporairement pour être reprise durant cet hiver, permettant d'une part de combler les périodes de faible charge de l'usine d'incinération, et d'autre part de valoriser de l'énergie supplémentaire.

#### Station de traitement des lixiviats in situ

En 2018, une station de traitement in situ des lixiviats qui permet de réduire de 62 % le transport des eaux souillées en station d'épuration a été mise en place. Celle-ci est constituée d'un traitement biologique, suivi d'une filtration membranaire et l'eau traitée est réutilisée sur le site.

En 2023, la station (ENKI 10) a permis de traiter 2911 m3 d'effluents sur les 3 279 m3 produits ; 368 m3 ont été envoyés directement en station d'épuration

- Traitement in situ : 2 911 m3 de lixiviats ont été traités, et 1 800 m3 de perméat ont été réutilisés sur le site pour humidifier les DNR (pour abattre les poussières), laver les BOM du SMIDOM ou rejetés dans le bassin d'EP, et 907 m3 de concentrat ont été évacués à la station d'épuration de Mâcon.

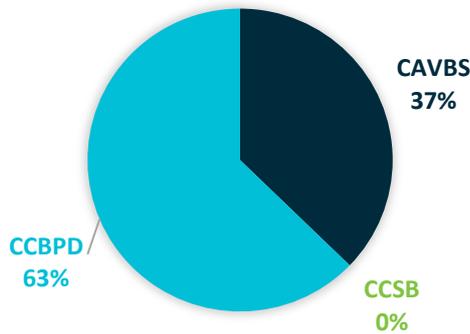
#### Création d'un casier de stockage des déchets inertes : l'ISDI

Cette création permet de répondre aux besoins des EPCI adhérents au SYTRAIIVAL sur le traitement de leurs bennes de déchets inertes en provenance de leurs déchèteries. L'exploitation a démarré en février 2021.

En 2023, le tonnage stocké est de 2 709 tonnes en provenance essentiellement des déchèteries de la CC Saône Beaujolais.

### 3.5. L'ISDI d'Arnas

En 2023, le site d'Arnas a réceptionné 6 689 tonnes. Voici la provenance de ces tonnages :



Le centre de stockage et de valorisation des déchets inertes permet, à partir des déchets de démolition, de produire des matériaux (sable, tout-venant, terre...) par du broyage, du concassage et du tri, qui sont recyclés en BTP. Avec du compost, la terre peut servir de terre végétale.

### 3.6. Centre de traitement de Quincieux

Le SYTRAIVAL a renouvelé en 2021 le marché d'exploitation de Quincieux des 3 activités du site, démarré début 2017 :

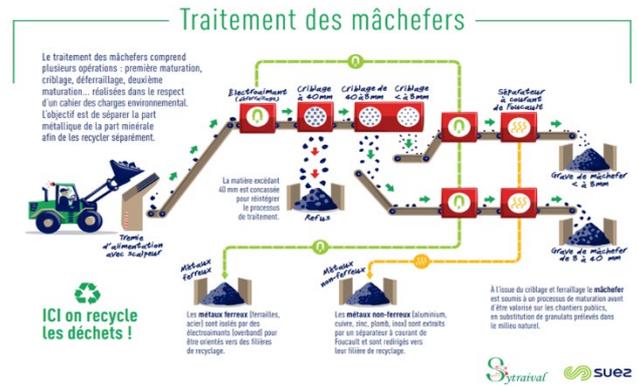
- Maturation et valorisation des mâchefer d'incinération, depuis Janvier 2017
- Tri et broyage des DNR de déchèteries, depuis Mars 2017
- Transfert des collectes sélectives (flux emballages légers, multi-matériaux et JRM), Avril 2017

#### Valorisation des mâchefer :

En 2023, 17 128 tonnes ont été acceptés dont 14 912 tonnes en provenance de l'UVE de Villefranche sur Saône et 2 216 tonnes en provenance des UVE de la métropole de Lyon.

Les mâchefer passent dans une unité de criblage qui permet de séparer :

- Les métaux ferreux résiduels (une partie est extraite sur les UVE) : 471 T
- Les métaux non ferreux : 176 T
- La grave de mâchefer : 15 230 T



La grave de mâchefer après analyse est valorisée comme sous couche routière sur 14 chantiers. Ces chantiers se situent pour la plupart à moins de 80 km de la plateforme.

#### Broyage des déchets non recyclables des déchèteries (DNR) :



Les déchets entrants sont triés à l'aide de la pelle mécanique en 3 catégories :

- Les plastiques et les DEEE sont stockés dans des bennes de 30 m3 avant valorisation ;
- Les refus de broyage (matelas, tapis, moquette, laine de verre, ...) sont également stockés dans des bennes de 30 m3 ;
- La matière restante est broyée sur place, avant d'être réacheminée à l'UVE de Villefranche sur Saône.

En 2023, 4 461 tonnes ont été acceptés sur le site et les DNR sont triés et broyés au fur et à mesure afin de limiter les stocks et les risques d'incendie.

### Transfert des collectes sélectives :

Suivant la distance entre les collectes et les centres de tri, il peut être nécessaire de massifier les tonnages collectés afin de réduire le coût de transport et la pollution.

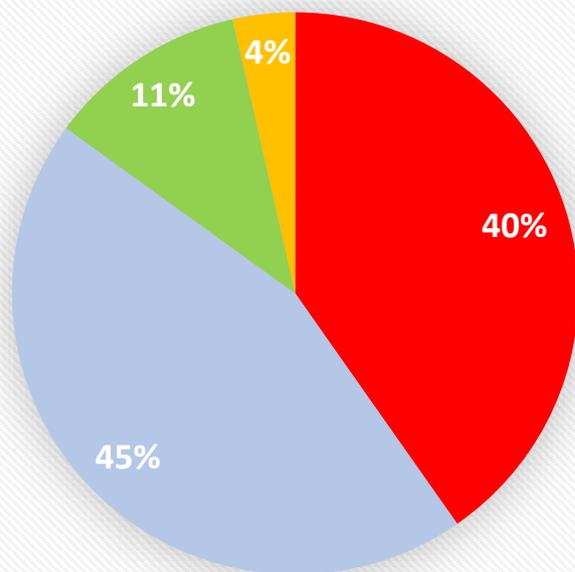
En 2023, 11 851 tonnes de collectes sélectives ont transféré sur le site de Quincieux :

- 7 662 tonnes d’emballages légers
- 484 tonnes de multi matériaux et 673 tonnes pour le compte de la métropole de Lyon
- 3 032 tonnes de papiers

Des prélèvements (échantillonnages normés) et des caractérisations sont réalisés sur le site afin de connaître la composition des trois flux de collecte sélective réceptionnés.

## 3.7. Les modes de valorisation et de traitement

### Répartition selon les types de traitement



■ Valorisation énergétique ■ Valorisation matière ■ Valorisation organique ■ Stockage

# INDICATEURS FINANCIERS

**5**  
budgets

**20**  
marchés  
publics

**10 797 296 €**  
d'investissements

## 4.1 Présentation des budgets

Les activités du SYTRAIVAL sont retracées dans 5 budgets :

### Budget Principal

Frais de structure

Alimenté par 4 budgets annexes :

#### Budget Valorisation Energétique

- Réseau de chauffage urbain, UVE des OMR et chaufferie bois
- 3 quais de transfert intermédiaires
- CET de St-Etienne-sur-Chalaronne
- Site de Quincieux

#### Budget Collecte Sélective

Traitement des déchets recyclables apportés par les adhérents

#### Budget Compostage

Plateforme de compostage d'Arnas

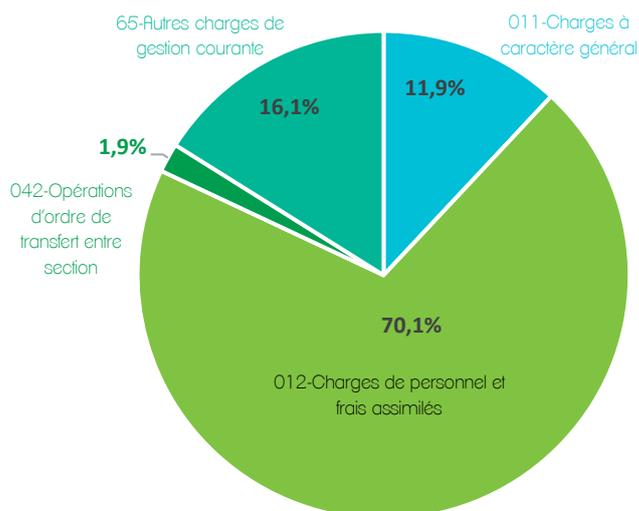
#### Budget CET III

CET d'Arnas (gravats)

## 4.2. Répartition des recettes et dépenses réelles de fonctionnement

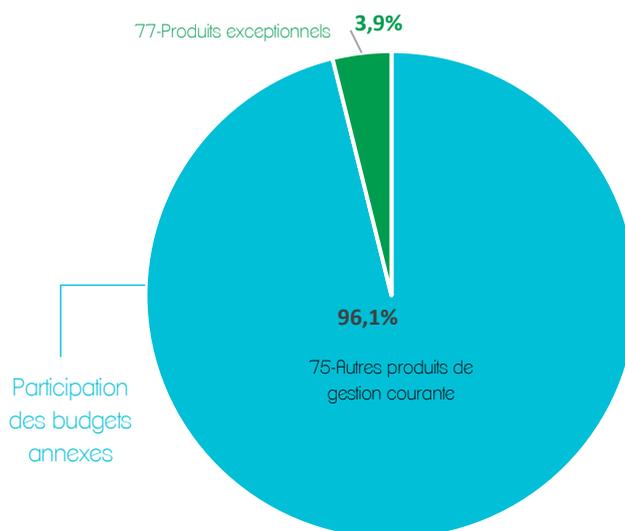
### Budget Principal :

#### Dépenses réelles



514 604,33 €

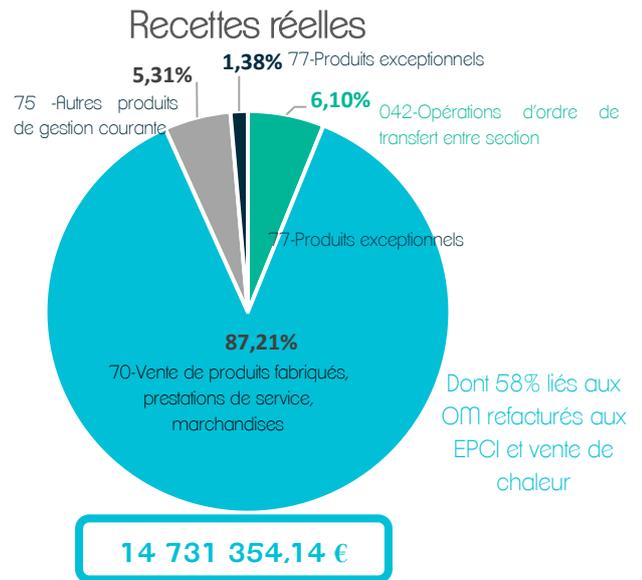
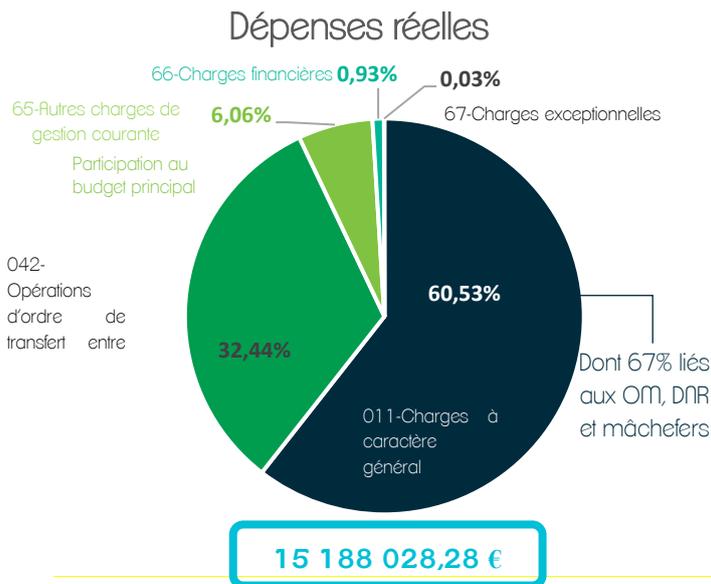
#### Recettes réelles



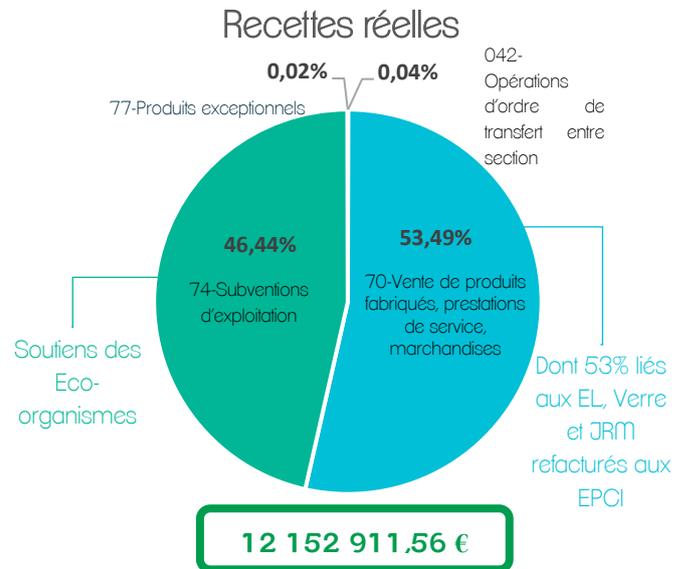
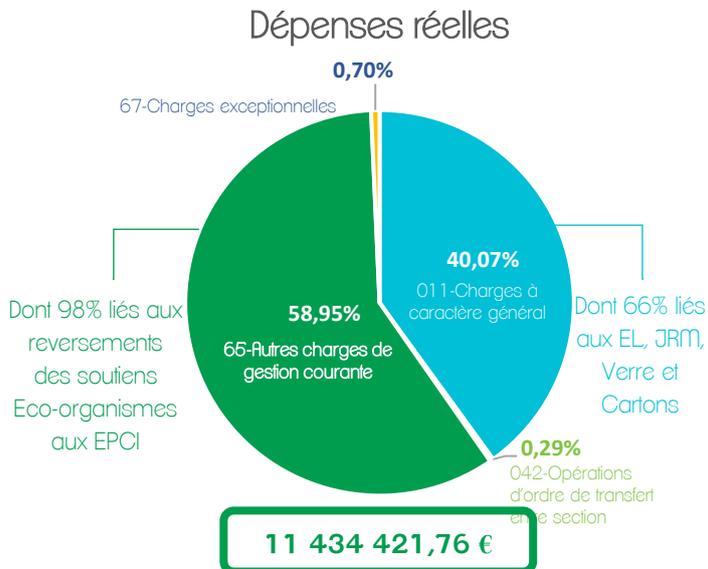
509 664,31 €



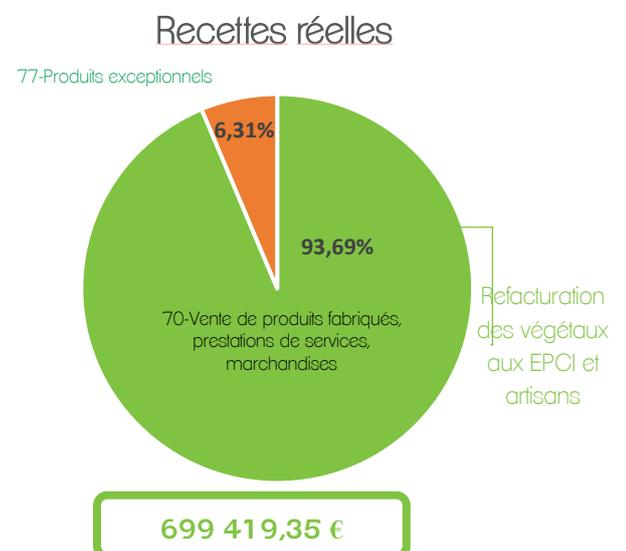
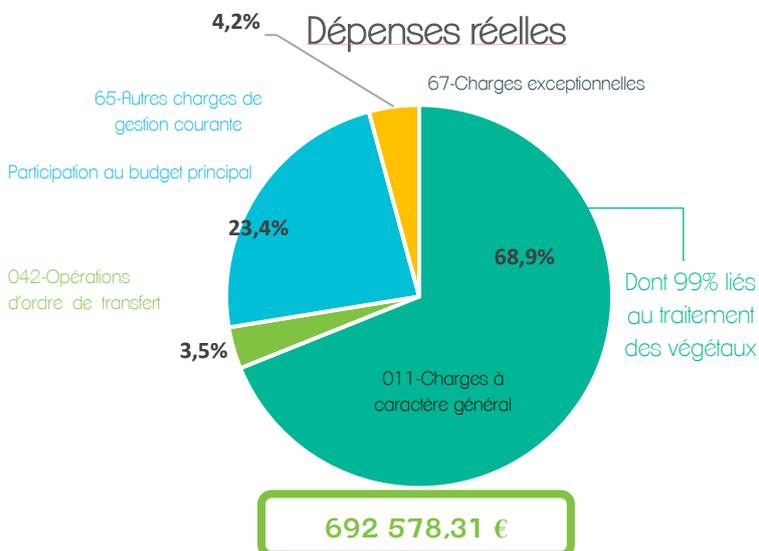
## Budget Valorisation Energétique :



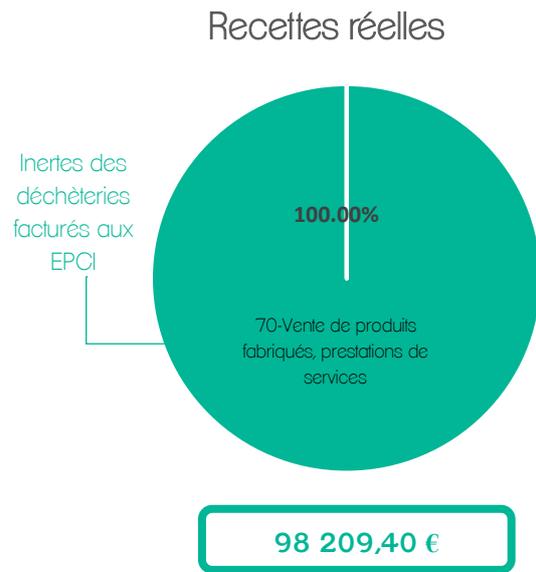
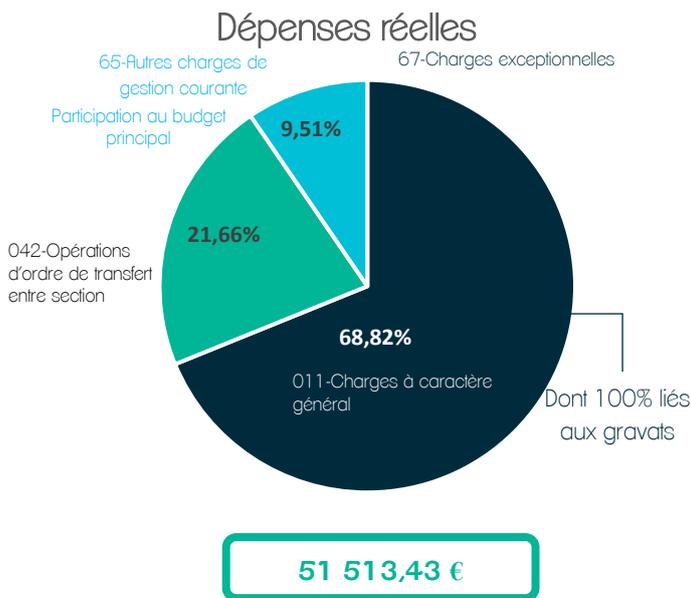
## Budget Collecte sélective :



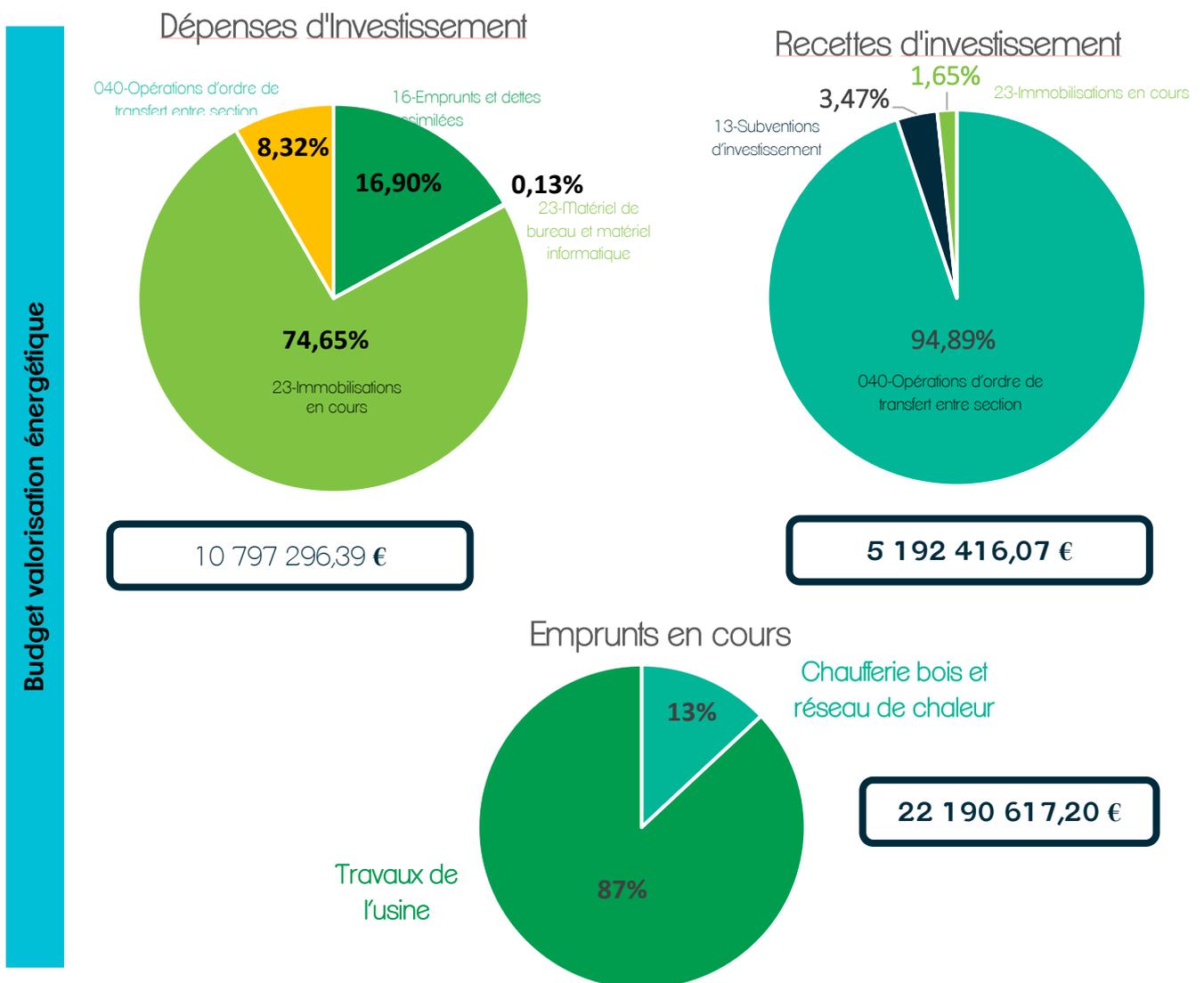
## Budget Compostage :



## Budget CET III :



## 4.3. Répartition des recettes et dépenses réelles d'investissement



## 4.4. Tarifs 2023

### Valorisation énergétique :

LIBELLE RUBRIQUE	Rappel tarifs 2022 (€ HT / t) Hors TGAP	Montant proposé 2023 (€ HT / t) Hors TGAP	Montant proposé 2023 (€ HT / t) TGAP comprise	Taux de variation %
Accueil des déchets ménagers des collectivités membres du syndicat mixte sur l'usine d'incinération :				
- Collectivités adhérentes	* 96	* 99	111	3.73 %
- Collectivités non-adhérentes	* 112	* 115.5	127.5	
- Apports selon notre demande	* 100	* 103	115	
Déchets encombrants	* 110	* 118	130	7.43 %
Déchets encombrants hors quota			190	-
Déchets industriels assimilés	* 137.5	* 141.50	153.50	-
Déchets industriels en régie	* 145	* 149	161	-
Déchets hospitaliers	382	393.5	393.50	-

\* Montant TGAP 2023 à ajouter : \* 12 € / t.

### Plateforme de compostage :

	Rappel tarifs 2022 (€ HT / t)	Montant proposé 2023 (€ HT / t)	Taux de variation %
Déchets en provenance des déchèteries	34	34	0%
Déchets en provenance des communes	32	32	0%
Autres déchets verts reçus sur la plate-forme	40	40	0%

### CET III Arnas :

Déchets en provenance des déchetteries	10	10	0%
Autres déchets inertes	10.30	10.30	0%

### Collecte sélective :

	Rappel tarifs 2022 (€ HT / t)	Montant proposé 2023 (€ HT / t)	Taux de variation %
Papiers	92	98.5	7.06%
Tri emballages légers en vrac avec transfert	235	251.5	7.02%
Tri emballages légers en vrac sans transfert	205	219.5	7.07%
Tri multi en vrac avec transfert	235	251.5	7%
Tri multi en vrac sans transfert	208.50	223	6.95%
Plus value ouverture sacs	15	16	6.25%
Refus de tri	* 96	* 103	7.3%
Verre	53	57	7.1%
Plâtre	98	105	7.1%
Huisseries	155	84	
Location de racks	12 € /mois/chevalet	13€/mois/chevalet	
Prix d'un enlèvement par déchèterie		166 €	

\* Montant TGAP 2023 à ajouter : \* 12 € / t.

### CET II – St-Etienne-sur-Chalaronne :

	Rappel tarifs 2022 (€ HT / t) Hors TGAP	Montant proposé 2023 (€ HT / t) Hors TGAP	Montant proposé 2023 (€ HT / t) TGAP comprise	Taux de variation %
Refus de tri	* 105	* 112	173	6.1€
Amiante en alvéole dédiée	* 100	* 112	173	5%

\* Montant TGAP 2023 à ajouter : 61 € / t

## 4.5. Prestations rémunérées à des entreprises sur contrat en 2023

	Société	Montant de la prestation (HT)
<b>VALORISATION ENERGETIQUE</b>		
Combustible Chaufferie Bois Arnas	AWT 01	159 767 €
Exploitation de l'usine d'incinération	CIDEME UVE	3 581 537 €
Exploitation du réseau de chaleur	DALKIA RCU	726 467 €
Transfert St Etienne sur Chalaronne	SERFIM	91 485 €
Broyage et transport des encombrants	SERFIM	361 463 €
Traitement des lixiviats St Etienne sur Chalaronne	SERPOL	96 749 €
Transfert Fleurieux-sur-l'Arbresle	SUEZ	168 404 €
Transfert Bourg-de-Thizy	SUEZ	142 539 €
Exploitation Quincieux – Mâchefers et Encombrants	SUEZ	846 998 €
Transport des Mâchefers et des Encombrants	YK TRANSPORT	111 415 €

<b>COMPOST</b>		
Exploitation de la plate-forme de compostage	AWT01	195 795 €
Expérimentation du tri à la source de de la valorisation des biodéchets	LES ALCHEMISTES	61 287 €
Compostage des végétaux des déchèteries	BIODE	95 120 €
	ADFE	128 413 €
	SEDE	7 883 €
	RDS	51 547 €

<b>COLLECTE SELECTIVE</b>		
Collecte et transport des journaux magazine et du verre	GUERIN	925 531 €
	SERFIM	119 506 €
	DUBUIS	37 501 €
Prestation de transfert des collectes sélectives JRM – EL MM Quincieux	SUEZ	223 454 €
Prestation de transfert des collectes sélectives EL Bourg-de-Thizy	SUEZ	70 796 €
Exploitation de la plate-forme de Saint-Etienne (Verre)	SERFIM	93 385 €
Rechargement case verre d'Arnas	AWT 01	21 886 €
Prestation de conditionnement des emballages légers	NICOLLIN	1 789 206 €
Prestation de conditionnement des multi-matériaux	PAPREC	958 874 €

# PREVENTION & COMMUNICATION

**La minute  
déchet du  
lundi**

**265**  
animations  
scolaires

Inauguration  
des travaux  
de l'UVE de  
Villefranche

**Flocage  
des semi-  
remorques  
du**

**Création  
d'un kit du  
nouvel**

**Porte ouverte  
de la  
plateforme de  
compostage**

**34**  
sites de  
compostage  
partagés  
subventionnés

Expérimentation  
sur la collecte  
des biodéchets

**5 500**  
stop pub  
distribués aux  
collectivités

## 5.1. Prévention

### 5.1.1. Le compostage de proximité

Le compostage individuel :

Le SYTRAIVAL accompagne les EPCI à se former sur le compostage individuel. Le maître composteur peut se joindre aux distributions de composteurs et aux réunions d'information afin de former les usagers à la pratique du compostage. L'achat et la distribution est à la charge de l'EPCI.

15 demi-journées de formation ont eu lieu en 2023. Nos adhérents ont distribué un peu plus de 3400 composteurs individuels.

Le compostage collectif :

Le SYTRAIVAL accompagne ses adhérents à la mise en place de sites de compostage partagés ou autonomes : réunions de mise en place, enquêtes publiques, réunions publiques, formation, inauguration et suivi pendant un an du site.

En 2022, les élus ont voté pour octroyer une aide financière à ces mises en place. Un cahier des charges a été établi définissant les modalités d'obtention de la subvention. La subvention s'élève à 50% du coût total du site de compostage (matériel + moyens humains + formation) avec un maximum de 1 250€ par site et un maximum de 12 500€/collectivité/an.

Le SYTRAIVAL a subventionné 34 sites sur l'ensemble du territoire pour un total de 26 897.38€.



### 5.1.2. Expérimentation sur la collecte des déchets alimentaires

Le SYTRAIVAL a répondu à l'appel à projet de l'ADEME pour réaliser une expérimentation sur la collecte des biodéchets sur l'année 2023.

Deux collectivités sont parties sur ce projet : la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône (CAVBS) ainsi que la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée (CCDSV).

L'expérimentation a débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour une durée d'un an. 22 abris-bacs ont été posés sur deux zones distinctes et dessert une population de 6600 habitants.

CAVBS : 15 abris-bacs pour 4500 habitants

CCDSV : 7 abris-bacs pour 2100 habitants

L'expérimentation a très bien débuté et le planning de collecte a dû être renforcé ainsi que certains Point d'Apport Volontaire (passé d'un abris-bac à deux abris-bacs). Voici quelques chiffres à la fin de l'expérimentation :



EPCI	Poids en T	Kg/hab	Qualité (sur 3)
CCBPD	51.212	11.38	2.8
CCDSV	28.845	11.83	2.76
SYTRAIVAL	76.057	11.52	2.78

## 5.2. La communication

### 5.2.1. Les animations et visites :

Animations scolaires :

Le SYTRAIVAL propose six animations pour le milieu scolaire : tri et recyclage, compostage, consommation, gaspillage alimentaire, papier recyclé et pollution plastique. Ces animations sont payantes et ont un coût de 50€HT.

En 2023, 265 classes en été sensibilisées à la gestion et à la réduction des déchets. Cela représente 6 163 élèves de la maternelle au collège.

EPCI	Nombre d'animations
CCBPD	90
CCDSV	83
CCSB	34
COR	38
SMIDOM	20
<b>TOTAL</b>	<b>265</b>



Visites :

Le SYTRAIVAL organise différentes visites de ces sites ou sites partenaires :

- Unité de Valorisation Energétique (UVE) de Villefranche sur Saône.
- Plateforme de compostage de déchets verts d'Arnas.
- Centre de tri Nicollin à St Fons et centre de tri Paprec à Chassieu.

Sites	Nombre de visites
UVE	13
Plateforme compostage	3
Centres de tri	5

Le SYTRAIVAL a également organisé une visite de la verrerie de Châlon-sur-Saône à destination des élus du comité syndical ainsi qu'aux techniciens de ces collectivités adhérentes.



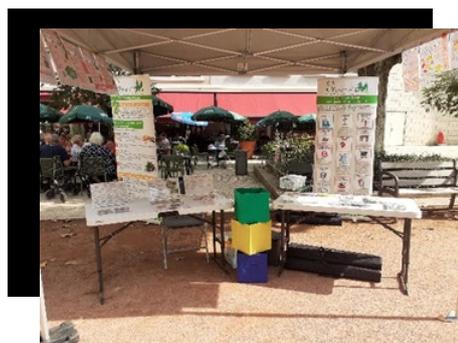
Autres animations :

L'ambassadrice du tri du SYTRAIVAL a réalisé des animations en centres de loisirs durant la période estivale. Elle a sensibilisé les enfants de huit CLSH.

Elle s'est également rendue sur quatre marchés du territoire afin de rencontrer les usagers et de discuter de la gestion des déchets.

### 5.2.2. Les évènements et manifestations

Sur 2023, le SYTRAIVAL est intervenu sur sept manifestations : Tour de France, journée de l'environnement... Chaque personne peut venir se renseigner sur les consignes de tri, la réduction des déchets, le compostage, la gestion des déchets, etc.



Journée Porte Ouverte de l'Unité de Valorisation Energétique :

Le 26 octobre 2023 s'est déroulée la Journée Portes Ouvertes de l'Unité de Valorisation Energétique, de Villefranche-sur-Saône, en collaboration avec PAPREC, exploitant du site.

Ce moment de partage avec nos élus, partenaires et entreprises de la région a permis de présenter le

fonctionnement d'une UVE ainsi que les récents travaux réalisés.

Notre objectif au sein du SYTRAIVAL était de renforcer la fiabilité de notre infrastructure pour mieux maîtriser les coûts de service, augmenter notre production d'énergie, et ainsi étendre notre réseau de chaleur tout en réduisant notre empreinte environnementale.

Cet engagement s'est traduit par un investissement significatif de près de 30 millions d'euros.



Photo : Paprec

### 5.2.3. Communication digitale

Réseaux sociaux :

Chaque semaine, au moins 3 posts sont publiés sur Facebook, sur des thématiques aléatoires : prévention, consignes de tri, déchèterie... Ils sont relayés par des collectivités, mairies, particuliers mais aussi professionnels.

**Emailing :**

Des flashes infos sont également envoyés aux collectivités, ces visuels de format A4 traitent de divers sujets comme les refus de tri, les problèmes évoqués par nos adhérents...



### 5.2.4. Communication print

Kit du nouvel arrivant :

Le SYTRAIVAL a édité, en 2023, un kit du nouvel arrivant, en collaboration avec l'agence de communication Rougevert. Ces documents ont un premier niveau d'information pour tous les nouveaux habitants du territoire qui souhaitent se familiariser avec la gestion des déchets. 15 000 pochettes à rabats ont été imprimées ainsi que 33 000 flyers et 13 000 livrets de 8 pages sur les thématiques du geste de tri, des biodéchets, de la réduction des déchets, des ordures ménagères, de la collecte sélective, des déchèteries et des institutions.



Panneaux d'identification des bacs pour les sites de compostage partagés :

En collaboration avec l'agence de communication Positive, le SYTRAIVAL a fait réaliser les visuels de panneaux qui identifient les bacs sur les sites de compostage partagé. Les panneaux déjà présents manquaient de pertinence et conduisaient à des erreurs de tri. Au total, 4 visuels de 80 x 80 cm ont été créés : « Bienvenue sur le site de compostage partagé », « Bac d'apport », « Bac de stockage du broyat », « Bac de maturation ». Ils ont été proposés aux adhérents.



Autres outils de communication

Souhaitant uniformiser ses supports de communication, le SYTRAIVAL a choisi de faire créer une « affiche type », en cohérence avec notre charte graphique. Cette présentation, réalisée par l'agence Rougevert Communication, est réutilisée pour les publications Facebook et les flashes infos.

Flocage des semi-remorques :

L'agence AK de la Crea a été missionnée pour la création de visuels pour nos quatre semi-remorques. Ces camions, qui traversent tout le territoire pour acheminer des déchets à l'UVE, portent désormais quatre messages très colorés : « Jeter mieux, jeter moins, acheter mieux et acheter moins ».



Pour identifier le SYTRAIVAL sur les diverses manifestations auquel nous assistons, deux oriflammes portant l'identité graphique du syndicat ont été réalisés. D'une hauteur de près de 3 mètres, ces deux supports sont visibles de très loin.



Insertion dans le magazine big-up

Afin de sensibiliser les habitants du territoire à la gestion des déchets, le SYTRAIVAL a réfléchi à la parution d'articles dans le magazine Big Up, diffusé dans plus de 40 communes du Rhône et de l'Ain. La première édition portait sur l'institution qu'est le SYTRAIVAL (double-page) et les suivantes (bimestriel) sur diverses consignes de tri (demi-page).



### 5.2.5. Les projets pour 2024

- Création d'une BD sur la thématique des MODECOM (campagne de caractérisation des ordures ménagères).
- Reprise de la lettre d'information trimestriellement.
- Impression de nouveaux roll-up sur les thématiques du compostage domestique et



partagé, du textile, des déchets à apporter en déchèterie et des déchets verts.

- Création de nouveaux flyers de communication sur les nouvelles responsabilités élargies du producteur (REP) : Ecologic avec les articles de bricolage et jardins thermiques et les articles de sport et loisirs usagés ou inutilisés. Ecomaison avec les jouets et les articles de bricolage et jardin non thermiques. Ecosystem avec les déchets d'équipements électriques et électroniques. Ocab avec les produits et matériaux de construction des bâtiments.
- Création d'un flyer pour le recrutement des référents de site sur les sites de compostage partagé.
- Création de deux livrets pour guider les usagers et les référents de sites de compostage partagé à adopter les bonnes pratiques.

# ANNEXES

## Annexe n°1 – Modalités de gestion, les marchés publics en cours en 2023

BUDGET	Libelle consultation	ATTRIBUTAIRE	MONTANT TOTAL DUREE FERME + RECOND	DUREE FERME+ reconduction (mois)	DATE DE DEBUT	DATE DE FIN
CS	Marche de transfert, de caractérisations, de tri et de conditionnement des collectes sélectives lot 1 : emballages légers	NICOLLIN	7 159 040 € HT	24+12+12	01/02/2022	31/01/2024
CS	Marche de transfert, de caractérisations, de tri et de conditionnement des collectes sélectives lot 2 : multi matériaux	PAPREC	4 635 120 € HT	24+12+12	01/02/2022	31/01/2024
CS	Prestation de réception et rechargement du verre	AUT	2 €HT/T	36	01/07/2022	30/06/2025
CS	Collecte et transport du verre et des JRM	GUERIN/DUBUIS	2894850 € HT	36+12+12	01/04/2022	31/03/2025
CS	Collecte du verre St-Etienne-sur-Chalaronne	SERFIM	<b>2 658 790 € HT</b>	36+12+12	01/01/2022	31/12/2027
CS	Quincieux : Transfert des collectes sélectives JRM-EL-MM	SUEZ	11 521 919.40 € HT	36+12+12	01/12/2021	30/11/2024
CS	Bourg-de-Thizy : Transfert des collectes sélectives EL	SUEZ	<b>1 100 000 € HT</b>	36+12+12	01/11/2020	31/10/2025
VALO ENERG	Exploitation lixiviats Quai de transfert St-Etienne-sur-Chalaronne	SERPOL	<b>462 079 € HT</b>	36+12+12	10/01/2019	09/01/2024
VALO ENERG	Exploitation UVE	CIDEME/PAPREC	33 634 813 € HT	124	01/12/2019	31/03/2030
VALO ENERG	Exploitation RCU	DALKIA WASTE ENERGY	2 300 000 € HT	37+12	01/12/2019	31/12/2023
VALO ENERG	Exploitation Quai de Transfert de Thizy	SUEZ	<b>1 081 250 € HT</b>	36+12+12	01/11/2020	31/10/2025
VALO ENERG	Broyage et transport des encombrants St-Etienne-sur-Chalaronne	SERFIM	<b>2 658 790 € HT</b>	36+12+12	01/01/2022	31/12/2027
VALO ENERG	Transfert OM St-Etienne-sur-Chalaronne	SERFIM	347 567 € HT	36+12+12	01/11/2020	31/10/2025
VALO ENERG	Installations Quincieux : lot 1 : transport des Mâchefers	YK TRANSPORT	555 000 € HT	36+12+12	01/12/2021	30/11/2024
VALO ENERG	Installations Quincieux : lot 2 : exploitation du site	SUEZ	11 521 919.40 € HT	36+12+12	01/12/2021	30/11/2024
VALO ENERG	Exploitation quai de transfert Fleurieux-sur-l'Arbresle	SUEZ	810 940 € HT	36+12+12	01/12/2021	30/11/2024
VALO ENERG	Prestation de livraison de combustible bois	AUT	21,50 €HT/MUJh	36	01/07/2022	30/06/2025
COMPOST	Exploitation de la plateforme de compostage d'Arnas	AUT	24,06 €HT/T	36	01/07/2022	30/06/2025
COMPOST	Expérimentation du tri à la source et de la valorisation des biodéchets	LES ALCHIMISTES	99 840 € HT	12+3	01/10/2022	31/12/2023
COMPOST	Prestation de compostage des déchets verts	RDS	27,50 €HT/T	36+12+12	01/07/2022	30/06/2025
COMPOST		BIODE	29 €HT/T	36+12+12	01/07/2022	30/06/2025
COMPOST		ADFE	28 €HT/T	36+12+12	01/07/2022	30/06/2025